



Rapport annuel 2023



Table des matières

Nous sommes l'Équitable	2
Faits saillants financiers	3
Message aux clients	4
Gestion de l'actif	10
Capacité de produire des résultats	11
Gestion des risques	12
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	16
Rapport de l'actuaire désigné	17
Rapport de l'auditeur indépendant	17
États financiers consolidés	21
Notes afférentes aux états financiers consolidés	25
Politique relative à la gestion des comptes de contrats avec participation	59
Politique relative aux participations	60
Haute direction	63
Filiales	63
Gouvernance d'entreprise	64
Conseil d'administration	65

*Nous sommes des clients, nous sommes des
partenaires, nous sommes des employés.
Ensemble, nous représentons une force de plus
d'un million de personnes.
Nous exploitons le pouvoir d'être ensemble.*





Nous sommes l'Équitable

Notre héritage

Nous sommes fiers de reposer sur plus de 100 années d'excellence en matière de service à la clientèle.

En 1920, Sydney Tweed fonde la société *The Ontario Equitable Life & Accident Insurance Company* dans un bureau de deux pièces situé au deuxième étage d'un édifice à Waterloo, en Ontario. En 1936, notre nom de société a changé pour L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

De ces humbles débuts, nous sommes maintenant connus sous le nom de l'Équitable^{MD}. Nous sommes la seule compagnie mutuelle d'assurance vie canadienne régie par le Bureau du surintendant des institutions financières.

Aujourd'hui, nous proposons des solutions financières qui protègent et appuient plus d'un million de personnes partout au Canada, d'un océan à l'autre. Nous offrons des solutions en matière d'assurance individuelle, d'assurance collective et d'épargne-retraite. Nous sommes partenaires avec des conseillers financiers indépendants afin d'aider nos clients à réaliser la sécurité financière tout au long de leur vie.

Notre raison d'être

Quand on est ensemble, on accomplit de grandes choses. Le monde est meilleur quand on utilise le pouvoir de la collaboration pour en arriver à un objectif commun.

Chez l'Équitable, c'est plus qu'un simple sentiment. C'est un état d'esprit qui guide nos comportements, nos décisions et nos actions pour obtenir des résultats équitables. C'est dans cet état que nous nous présentons au travail chaque jour, engagés à donner le meilleur de nous-mêmes pour aider les Canadiens aujourd'hui et pour tous les lendemains qui suivront. Notre structure unique nous permet de concentrer tous nos efforts sur l'amélioration du mieux-être financier de ceux que nous servons – nos clients, nos partenaires et notre communauté.

Pendant plus d'un siècle, nous avons tenu notre promesse, celle d'être là pour les Canadiens. Nous croyons que maintenant, il est plus important que jamais de s'investir davantage, de nous réengager sur notre voie en tant que mutuelle et d'inviter tout le monde à profiter des avantages partagés du fait de vivre une vie équitable.



Notre engagement

Nous avons présenté notre nouvelle image de marque en 2023. Cette nouvelle image fait foi de notre engagement et de notre attention à l'égard de nos clients.

Le nouveau logo vous représente, notre clientèle, au cœur de tout ce que nous faisons et le cercle représentant notre engagement inébranlable.

La version abrégée de la marque de commerce, soit Équitable, met l'accent sur un état d'esprit axé sur les résultats, plutôt que sur le nom de la société.

Finalement, le ruban représente le fait que nous reconnaissons que les parcours de vie ne sont pas linéaires. Ils sont flexibles, sinueux et s'entrecroisent. Chez l'Équitable, nous serons toujours là pour vous, concentrés sur vous, tout au long de votre parcours de vie unique.

Il s'agit de notre engagement envers vous, aujourd'hui et de tous les lendemains à venir.

Faits saillants financiers

(en millions de dollars)	IFRS 9 et IFRS 17	IFRS 4 et IAS 39 ⁽¹⁾				
	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Élan de croissance						
Ventes des affaires nouvelles						
Assurance individuelle	178	148	134	149	132	119
Assurance collective	63	51	49	46	48	53
Épargne-retraite	744	547	498	401	407	380
Primes et dépôts						
Assurance individuelle	1 199	1 048	939	806	691	579
Assurance collective	664	591	532	497	499	472
Épargne-retraite	744	548	498	401	405	380
Total	2 607	2 187	1 969	1 704	1 595	1 431
Total de l'actif						
Fonds général	5 800	5 075	4 905	4 347	3 666	3 060
Fonds distincts	2 320	1 862	1 932	1 642	1 413	1 191
Total	8 120	6 937	6 837	5 989	5 079	4 251
Paiement aux clients						
Participations versées aux titulaires de contrat ⁽²⁾	104	79	62	49	38	27
Réclamations et prestations						
Réclamations de décès, d'invalidité et d'assurance maladie complémentaire	695	624	564	511	508	464
Prestations de rente, de rachat et à l'échéance	138	109	105	100	94	76
Paievements des fonds distincts	301	241	273	209	220	200
Total	1 134	974	942	820	822	740
Solidité financière						
Capital total figurant au bilan ⁽³⁾						
Capitaux propres des titulaires de contrat avec participation	1 365	1 319	1 230	1 052	891	771
Marge sur services contractuels	516	---	---	---	---	---
Total	1 881	1 319	1 230	1 052	891	771
Total de la suffisance du capital ⁽⁴⁾						
Ressources en capital	2 407	2 050	2 031	1 815	1 615	1 371
Exigences de capital	1 402	1 362	1 214	1 095	1 041	931
Ratio du TSAV	172 %	150 %	167 %	166 %	155 %	147 %

⁽¹⁾ Les montants de l'année 2018 à 2022 dans le tableau ci-dessus sont présentés selon les normes IFRS 4 et IAS 39.

⁽²⁾ Cela représente les participations déclarées et versées aux titulaires de contrat avec participation au cours de l'année civile et ne comprend pas le changement des dispositions pour toute participation future.

⁽³⁾ Les normes IFRS 9 et IFRS 17 ont été adoptées à compter du 1^{er} janvier 2023. Par conséquent, le capital total figurant au bilan à compter de cette date était de 1 695 millions de dollars (capitaux propres des titulaires de contrat avec participation de 1 218 millions de dollars plus la marge sur services contractuels de 478 millions de dollars).

⁽⁴⁾ Les ressources en capital représentent la somme des capitaux propres des titulaires de contrat avec participation rajustés, la provision d'excédents et à compter du 1^{er} janvier 2023, la marge sur services contractuels attribuable aux affaires excluant les fonds distincts. L'exigence de capital représente le coussin de solvabilité de base selon la ligne directrice du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) établie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

En tant que **mutuelle**, nous offrons une sécurité financière de façon **différente** en nous concentrant exclusivement sur nos **clients**.



Message aux clients

Chez l'Équitable, notre engagement envers nos clients est au cœur de tout ce que nous faisons. Il guide la façon dont nous travaillons. Il guide nos comportements, nos décisions et nos actions. Il guide la façon dont nous honorons nos engagements aujourd'hui. Il guide aussi la façon dont nous nous positionnons pour les honorer pendant très longtemps.

- Tout d'abord, nous avons réussi la transition vers les nouvelles normes comptables IFRS (IFRS 17 et IFRS 9). Notre bénéfice était solide, se chiffrant à 147 millions de dollars, dont une somme supplémentaire de 38 millions de dollars à notre marge sur services contractuels qui est une mesure des profits futurs. L'Équitable demeure financièrement solide avec un capital total se chiffrant à 1,9 milliard de dollars donnant lieu à un ratio du TSAV de 172 % à compter du 31 décembre 2023. Nous avons suffisamment de capital pour respecter nos promesses envers les clients aujourd'hui et tous les lendemains à venir.
- Deuxièmement, nous avons rafraîchi notre image de marque pour souligner davantage que les clients sont au cœur de tout ce que nous faisons. La nouvelle marque est un appel à l'action, pour travailler ensemble afin d'apporter des résultats équitables pour tous. Nous nous attendons à ce que la transition vers la nouvelle image de marque se termine à la fin de l'année 2024.
- Enfin, l'Équitable a également commencé à mettre en œuvre son plan stratégique de cinq ans afin de se préparer à l'avenir. Nous tenons à remercier la haute direction et le conseil d'administration pour leurs perspectives inestimables et leur précieuse participation au processus de revue stratégique de 18 mois. Le résultat étant un engagement inébranlable envers nos clients et notre mutualité.

Protéger aujourd'hui

Nous continuons de faire de notre mieux, chaque jour, pour nos clients. Grâce à notre fidèle clientèle et au nombre record de nouveaux clients accueillis chez l'Équitable, nous offrons à présent une couverture à plus d'un million de personnes partout au Canada, une étape jalon qui s'inscrit dans notre histoire. Au cours de l'année 2023, nous avons accueilli plus de 70 000 nouveaux clients dans nos secteurs d'activité de l'assurance individuelle et de l'épargne-retraite. Nous avons également accueilli 57 000 nouveaux membres et personnes à charge dans notre secteur d'activité de l'assurance collective. Nous tenons à remercier tous les clients d'avoir accordé leur confiance à l'Équitable.

Nous nous engageons à offrir à nos clients des solutions de valeur, simples et complètes. Cet engagement a été encore une fois démontré en 2023 par l'amélioration constante des produits offerts à nos clients. Nous avons lancé le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) afin d'aider les Canadiens à être propriétaires de leur première habitation. Nous avons instauré de nos nouvelles solutions d'assurance collective pour les propriétaires de petites entreprises par l'entremise du produit ABC assurance collective^{MC}, permettant de nous assurer que nous sommes là pour aider les petites entreprises partout au Canada. Nous avons amélioré nos solutions d'assurance vie entière avec participation pour les nouveaux clients et augmenté le barème des participations applicables à tous les clients existants qui détiennent des contrats d'assurance vie entière avec participation.

Nous croyons que des conseils financiers indépendants représentent l'intérêt de nos clients. C'est pourquoi nous nous concentrons sur la création de partenariats solides, durables et harmonisés avec des conseillers financiers partout au Canada. En 2023, nous avons lancé des programmes de rétroaction afin de découvrir les perspectives des conseillers pour améliorer davantage nos produits et services. Cela représentait une autre étape pour devenir le partenaire de choix afin d'aider les conseillers à aider les clients pour qu'ils puissent combler leurs besoins financiers. À nos partenaires, nous vous sommes reconnaissants de votre engagement et de votre confiance.

Nous sommes fiables, dynamiques et bienveillants quand vient le temps de servir les clients, particulièrement au moment de payer une réclamation. En 2023, nous avons augmenté le nombre de représentants à notre centre de service à la clientèle afin de nous assurer que les clients et les conseillers continuent de vivre une expérience positive lorsqu'ils font affaire avec nous. Nous avons également entrepris une modernisation des capacités de notre centre de service à la clientèle pour mieux servir les clients et les conseillers à l'avenir. Il s'agit d'une initiative s'échelonnant sur plusieurs années dans le cadre de notre objectif global pour faire en sorte qu'il soit plus facile et plus sécuritaire de faire affaire avec nous. Cela englobe les nouvelles technologies, la réorganisation des flux de travail ainsi que la formation et la mise à niveau des habiletés de notre main-d'œuvre. Une reconnaissance spéciale à l'égard de nos représentants du service à la clientèle pour donner le meilleur de vous-mêmes chaque jour pour nos clients, nos partenaires et les uns envers les autres.

Nous reconnaissons l'importance des collectivités dans lesquelles nous vivons, travaillons et exerçons nos activités. Au cours de l'année dernière, nous avons appuyé plus de 40 œuvres de bienfaisance partout au Canada. Nos employés font non seulement preuve d'une grande générosité en appuyant nos programmes de dons d'entreprise, comme dans le cadre de notre campagne annuelle Centraide et notre marche annuelle pour Autism Speaks Canada, ils appuient également directement de nombreux organismes. Le programme mené par les employés Adopter une famille est un bel exemple qui démontre que nos employés se surpassent pour soutenir les gens dans le besoin. Nous sommes très fiers de nos employés.





Préparer demain

L'Équitable repose sur plus de 100 années d'excellence en matière de service à la clientèle. Nous entamons maintenant un parcours de cinq ans afin de nous préparer pour les 100 prochaines années. À titre de mutuelle, nous sommes responsables uniquement envers nos clients et nous visons à fournir la sécurité et la stabilité financière à long terme. L'Équitable, alimentée par ses employés remarquables, la technologie et la solidité financière, est bien positionnée pour l'avenir.

L'équipe axée sur les incidences a été nouvellement formée en 2023 afin de veiller à maintenir un objectif constant et cohérent sur les clients dans tout ce que nous faisons. Cette équipe se concentre sur trois aspects :

- **Incidence de la marque** – la mission est d'exprimer, de communiquer et de renforcer la raison d'être de l'Équitable. Une nouvelle image de marque a été lancée à la fin de l'année 2023 renforçant le fait que nous existons pour vous, la clientèle. Vous êtes au cœur de tout ce que nous faisons. Vous êtes l'Équitable et, à titre de mutuelle, nous croyons au pouvoir d'être ensemble.

Nous nous attendons à faire la transition complète vers la nouvelle image de marque au cours de l'année 2024, ce qui signifie que l'ancienne et la nouvelle image de marque coexisteront pendant cette période. Peu importe l'image de marque, notre engagement envers nos clients futurs et existants demeure le même. Nous sommes toujours L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

- **Incidence des données** – la mission est d'acquérir les connaissances à partir des renseignements que nous recueillons afin de mieux servir nos clients. Il s'agit-là du but unique de cette équipe sans aucune intention de monétiser ou de vendre les données que nous avons. Nous croyons que les données nous aident à continuellement améliorer nos services. La confidentialité des données est d'une importance primordiale pour chacune et chacun d'entre nous. Nous continuerons donc à investir de façon considérable afin de protéger les renseignements que vous partagez avec nous.
- **Incidence sur les clients** – la mission est de s'assurer que nos comportements, nos décisions et nos actions apportent des résultats équitables à nos clients. Cette équipe s'assure que tout ce que nous faisons à l'échelle de l'organisation tient compte de vous, la clientèle, comme point de mire central. Nous aspirons à ce que vous puissiez ressentir l'effet équitable lorsque vous faites affaire avec nous.

Investir dans nos employés est important dans notre culture et notre succès continu afin de servir nos clients, nos partenaires et les uns les autres. Nous continuerons de nous assurer que nos employés demeurent engagés et en mesure de mieux servir les clients aujourd'hui et pour tous les lendemains à venir. Nous avons réalisé un progrès considérable en 2023 sur trois plans :

- Nous avons accueilli plusieurs employés chez l'Équitable pour appuyer notre croissance rapide ainsi que les initiatives stratégiques. Tous les nouveaux employés participent à un programme d'orientation d'une semaine pour favoriser une pleine compréhension de notre raison d'être et de notre culture. Nous croyons que cet investissement initial dans les nouveaux employés fera en sorte qu'ils travailleront de façon engagée, et ainsi tous les clients en bénéficieront à l'avenir.



- Nous choisissons nos employés qui se chiffrent à plus de mille employés chez l'Équitable. Nous souhaitons nous assurer qu'ils sont bien outillés et appuyés afin de réussir leur carrière auprès de nous. En 2023, nous avons continué d'offrir les jours de rassemblement, permettant à tous les employés de se rassembler deux fois par année pour des activités d'apprentissage et de développement.
- Enfin, nous avons rénové notre siège social à Waterloo et avons lancé officiellement notre mode de travail hybride. Le bureau nouvellement rénové propose un mélange de postes de travail individuels modernes et des espaces de collaboration et de création, appuyant les employés lorsqu'ils travaillent individuellement ou ensemble. Il offre également de nouvelles technologies pour une expérience plus inclusive tant au bureau qu'à distance.

Nous visons à être l'employeur de choix pour les gens qui recherchent une carrière signifiante et intentionnelle. Nous créons une culture qui est uniforme et uniquement centrée sur les clients, en travaillant ensemble pour vous mettre, la clientèle, au cœur de tout ce que faisons.

La modernisation numérique est une initiative stratégique importante commencée en 2023 pour moderniser la façon dont nous proposons nos solutions et nos services. Nous sommes en train de restructurer nos flux de travail et de données pour créer des parcours de bout en bout pour nos clients et partenaires lorsqu'ils font affaire avec nous. Nous recherchons des parcours qui sont intuitifs, simples et sécuritaires donnant lieu à une expérience positive pour chaque interaction avec l'Équitable.

Dans le cadre de cette initiative, nous souhaitons mettre à jour nos plateformes technologiques et nous concentrer sur la création d'interfaces numériques plus attrayantes pour les clients et les conseillers. L'automatisation des processus administratifs est une priorité et nous aidera à réaliser des gains de productivité et des économies en ce qui a trait aux dépenses. Cependant, nous n'envisageons pas d'automatiser nos interactions avec les personnes. Notre engagement vise toujours à offrir un service à nos clients et nos partenaires par l'entremise de gens réels localisés au Canada.



Profits aux fins d'une mission

Nous sommes engagés à notre principe de mutualité et à notre raison d'être visant à offrir des produits et services de premier ordre aux Canadiens d'un océan à l'autre. Nous sommes engagés à demeurer dynamiques, grandissants et solides financièrement. Nous sommes déterminés à honorer nos engagements aujourd'hui et pour tous les lendemains qui suivront.

L'élan de croissance est important pour notre succès. La croissance amène le pouvoir d'achat, les économies d'échelle, la flexibilité de placement et la diversification des risques. Nous sommes heureux de déclarer une croissance solide parmi les trois secteurs d'activité pendant l'année 2023.

- Nous avons recueilli 2,6 milliards de dollars au total des primes et dépôts, soit une augmentation de 19 % par rapport à l'année précédente. Les clients continuent de confier leur argent durement gagné à l'Équitable. De plus, comme le témoignent les ventes des affaires nouvelles, de plus en plus de Canadiens se tournent vers l'Équitable pour protéger leur sécurité financière. Bienvenue chez l'Équitable.
- L'actif total a augmenté de 17 % au cours de l'année se chiffrant à 8,1 milliards de dollars. Cette croissance tient compte de l'excellence en matière d'exploitation au sein de l'organisation, en plus de solides décisions en ce qui a trait aux placements de notre équipe de gestion de l'actif.

Les paiements aux clients démontrent notre engagement d'être là lorsque ça importe le plus. Au cours de l'année 2023, nous avons payé 1,1 milliard de dollars en réclamations et prestations, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente. De plus, nous avons versé des participations de plus de 104 millions de dollars aux clients qui détiennent un contrat d'assurance vie entière avec participation. Il s'agit d'une hausse de 32 % par rapport à l'année précédente, témoignant du rendement financier solide réalisé par l'Équitable.

Merci

Nous sommes des clients, nous sommes des partenaires, nous sommes des employés. Nous vous remercions de votre confiance et de nous aider à exploiter le pouvoir d'être ensemble.



Douglas S. Alexander, CPA, CA
Président du conseil d'administration



La solidité financière de l'Équitable est mesurée par la somme de ressources en capital que nous détenons. Une situation de capital solide donne confiance que l'Équitable honorera ses engagements envers les clients actuels et futurs, peu importe les cycles économiques.

Notre capital total figurant au bilan a augmenté de 11 % au cours de 2023, passant de 1,7 milliard de dollars à 1,9 milliard de dollars, conformément aux normes IFRS 9 et IFRS 17. Notre ratio du TSAV à la fin de l'année a atteint 172 %, l'un des ratios les plus solides de l'industrie. Finalement, Morningstar DBRS a confirmé notre note de solidité financière de A (élevée) avec perspective stable.

Notre solidité financière nous permet de continuer à investir dans nos produits et services au bénéfice de nos clients.



Fabien Jeudy, FSA, FICA
Président-directeur général

*Nous jetons un regard vers
l'avenir avec un engagement
renouvelé et une promesse d'être
ici pour les 100 prochaines
années, une compagnie formée
de Canadiens, pour les Canadiens
d'un océan à l'autre.*



Gestion de l'actif

Résultats financiers

En 2023, le total de l'actif sous administration a franchi le cap des 8,1 milliards de dollars. L'actif du fonds général a augmenté pour atteindre 5,8 milliards de dollars au cours de l'exercice, et les fonds distincts ont augmenté pour atteindre 2,3 milliards de dollars.

Les revenus de placement de 188 millions de dollars étaient plus élevés que ceux de 2022 découlant de la croissance de l'actif et des taux d'intérêt plus élevés. En 2023, les changements de la juste valeur de 253 millions de dollars ont contribué favorablement au revenu de placement net, alors qu'en 2022, les variations de la juste valeur ont apporté une contribution défavorable de 344 millions de dollars.

La division de la gestion de l'actif continue de mettre l'accent sur la gestion des risques en tenant compte des modifications de l'industrie et de la réglementation, tout en maintenant une catégorie d'actif solide et une diversification d'émetteurs.

Obligations et débetures

Le portefeuille d'obligations et de débetures a augmenté à 2,4 milliards de dollars en 2023. Le portefeuille d'obligations et de débetures correspond à 43 % du total des actifs gérés du fonds général. Les obligations et les débetures de l'Équitable sont cotées comme placements de qualité à 99,8 %, dont plus de 82 % ont reçu la cote A ou une cote supérieure.

Actions

Les titres de capitaux propres qui ont donné droit à un rendement aux titulaires de contrat de produits d'assurance vie universelle (produits indexés sur actions) de la Compagnie représentaient 12 % du total des actifs gérés du fonds général, soit une somme de 654 millions de dollars.

La valeur du portefeuille d'actions privilégiées à la clôture de 2023 se situait à 241 millions de dollars, comparativement à 209 millions de dollars à la clôture de 2022. L'augmentation nette des actions privilégiées est attribuable à l'augmentation des actifs.

Le portefeuille de placements directs comprend des actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées totalisant 529 millions de dollars à la clôture de 2023 par rapport à 428 millions de dollars à la clôture de

2022. Les unités de fonds de placement immobilier de 30 millions de dollars font partie du portefeuille ainsi que l'intérêt dans un immeuble de placement d'une société en commandite de 9 millions de dollars.

Prêts hypothécaires

Le portefeuille de prêts hypothécaires de 350 millions de dollars en 2023 a augmenté de 13 millions de dollars par rapport à 2022. Les prêts hypothécaires commerciaux représentent 7 % du total des actifs gérés du fonds général, 14 % du portefeuille hypothécaire étant assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La moyenne du rapport prêt-valeur du portefeuille était de 57 %.

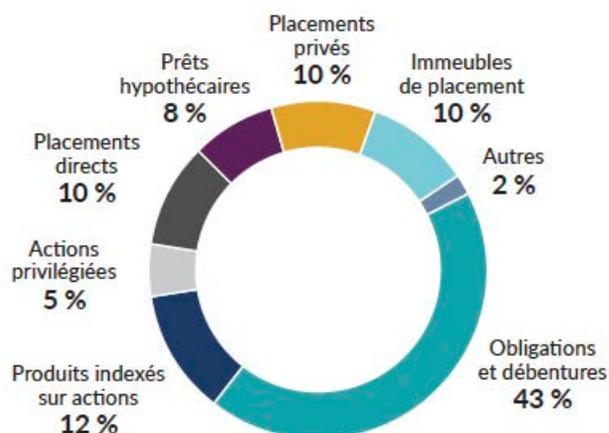
Placements privés

Le total des placements privés dans des titres de créance à la clôture de 2023 se situait à 504 millions de dollars, comparativement à 441 millions de dollars à la clôture de 2022. Les placements privés permettent d'avoir accès à des éléments d'actif de qualité à rendement élevé et des conditions plus avantageuses que ceux offerts sur les marchés publics. Le portefeuille de placements privés comporte plus de 99,5 % de placements de qualité.

Immeubles de placement

La valeur du portefeuille des immeubles de placement s'élevait à 439 millions de dollars à la clôture de 2023, comparativement à 432 millions de dollars à la clôture de 2022. La valeur marchande du portefeuille a augmenté de 0,5 % en 2023 et le taux d'occupation était solide, se situant à 95 %.

Actifs gérés du fonds général





Capacité de produire des résultats

La situation financière de l'Équitable demeure solide et la Compagnie compte assez de liquidités pour s'acquitter de ses responsabilités.

Capital

La Compagnie est réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Cet organisme exige que les sociétés d'assurance gardent à leur disposition un montant minimum de capital conformément au Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV).

Le ratio du TSAV de l'Équitable au 31 décembre 2023 était de 172 %, qui est nettement supérieur au minimum requis par le BSIF. Ce ratio témoigne de la solidité du capital de la Compagnie.

Pour évaluer la suffisance du capital et la solidité financière en temps de conjoncture économique difficile, un examen de la santé financière (ESF) est effectué chaque année. Le processus d'ESF analyse la santé financière future potentielle de la Compagnie sur une période de cinq ans en passant en revue divers scénarios défavorables en matière d'économie et d'assurance. Les résultats de l'examen effectué en 2023 confirment la situation financière solide de la Compagnie ainsi que sa capacité à affronter les scénarios défavorables qui pourraient se présenter à l'avenir.

Source des fonds

Les liquidités provenant des activités d'exploitation, y compris les primes, les revenus de placement nets et les produits d'honoraires, représentent la principale source de fonds de l'Équitable. Ces fonds servent principalement au paiement des réclamations, des prestations et des dépenses. Les rentrées nettes de fonds liées aux activités d'exploitation sont investies pour appuyer la croissance et le paiement d'obligations futures.

Liquidités

Comme mentionné précédemment, les liquidités de la Compagnie sont surtout attribuées au paiement de réclamations, de prestations et de dépenses. La Compagnie maintient généralement les liquidités à un niveau prudent. Elle gère activement la diversification, la durée et la qualité du crédit de ses placements afin de s'assurer que la Compagnie puisse s'acquitter de ses obligations.

Gestion des risques

L'un des principaux objectifs de notre entreprise vise à préserver et à améliorer la valeur revenant aux clients tout en assumant un niveau acceptable de risque. Afin de gérer les risques de ses nombreux secteurs d'activité, l'Équitable maintient un cadre global de gestion des risques qui comprend :

- la détection et l'évaluation des risques;
- la mesure, la surveillance et le contrôle des risques;
- l'envoi régulier de rapports à la haute direction et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration a la responsabilité globale de superviser le cadre de la gestion des risques de l'Équitable, y compris l'approbation de la politique de gestion des risques de l'entreprise et de l'appétit général pour le risque. Le conseil d'administration s'acquitte de son mandat de gestion des risques directement et par l'entremise de ses comités, comme défini à la section Gouvernance d'entreprise.

La direction est responsable de maintenir le cadre de la gestion des risques ainsi que de la détection et de la gestion des risques conformément aux politiques et contrôles de l'Équitable. Le comité principal de gestion des risques et du capital et le comité principal des placements détiennent la responsabilité globale de surveiller les risques. La directrice ou le directeur de la gestion des risques assure la surveillance indépendante du cadre de la gestion des risques de l'Équitable et effectue une évaluation des risques annuelle pour le conseil d'administration. L'audit interne valide indépendamment l'efficacité des pratiques de gestion des risques.

La discussion des risques importants de l'Équitable se trouve dans les sections suivantes. Les renseignements supplémentaires au sujet de cette exposition aux risques sont indiqués aux notes 5 et 10 des états financiers.

Risques de marché et de crédit

L'Équitable acquiert et gère des portefeuilles d'actif afin d'obtenir des rendements de placement qui permettent de couvrir les obligations envers les clients et d'assurer la rentabilité de l'entreprise. Cela expose l'Équitable à des risques de marché et de crédit. Le risque de marché comprend le risque sur capitaux propres, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux immeubles de placement et le risque sur actions privilégiées.

Chaque année, le conseil d'administration approuve les politiques en matière de placement et de crédit. Les contrats sont conçus pour limiter le risque global lié aux placements en définissant les placements admissibles, les critères de diversification et les limites quant à l'exposition, la concentration et la qualité de l'actif. L'exposition aux risques liés aux placements est contrôlée par le comité principal des placements et passée en revue régulièrement par le comité principal des politiques de crédit et de placement du conseil d'administration.

De plus amples renseignements sur les risques importants liés à l'actif investi que l'Équitable gère, surveille et contrôle sont décrits ci-dessous.

Risque sur capitaux propres

Le risque sur capitaux propres constitue la possibilité d'une perte financière découlant du déclin et de la volatilité des cours du marché boursier. L'Équitable tire une portion de ses bénéfices des produits d'honoraires générés par les fonds distincts et des produits d'assurance vie universelle dont le solde des comptes évolue généralement conformément aux niveaux du marché boursier. Les déclin de la valeur marchande de cet actif entraînent des réductions correspondantes sur les produits d'honoraires, ayant une incidence sur le bénéfice net et la marge sur services contractuels (MSC). Le déclin et la volatilité des marchés boursiers pourraient avoir une incidence défavorable sur les ventes et les rachats, entraînant davantage d'incidences défavorables sur le bénéfice net et la situation financière de l'Équitable. De plus, le passif des garanties des fonds distincts augmente lorsque le marché boursier subit un déclin. L'Équitable a également été directement exposée aux marchés boursiers par des placements couvrant le passif du compte général, les capitaux propres des titulaires de contrat et des régimes de retraite des employés.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque sur capitaux propres sont indiqués à la note 5 b) des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente la possibilité d'une perte financière découlant du changement de la valeur des éléments d'actif et du passif en raison de la fluctuation ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. Ces risques sont gérés dans le programme en matière de gestion de l'actif et du passif de l'Équitable. Les risques associés à toute discordance des sensibilités de l'actif et du passif, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif, à la défaillance de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et examinés périodiquement.

Des produits dérivés sont utilisés principalement pour couvrir les déséquilibres de couverture dans les positions de l'actif et du passif. Ils peuvent consister en des swaps de taux d'intérêt ou de crédit, en des contrats d'option ou encore en des contrats à terme standardisés ou de gré à gré. Les produits dérivés sont seulement négociés avec des contreparties qui sont approuvées par le comité principal des politiques de crédit et de placement du conseil d'administration ou par le conseil d'administration.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque de taux d'intérêt sont indiqués à la note 5 b) des états financiers.

Risque de change

Le risque de change constitue la possibilité d'une perte financière découlant du changement des taux de change. L'Équitable tire une portion de ses bénéfices des produits d'honoraires générés par les fonds distincts et des produits d'assurance vie universelle, dont le solde des comptes comprenant l'exposition au risque de change. Par conséquent, les déclin de la valeur marchande de cet actif en raison des fluctuations du taux de change pourraient entraîner des réductions correspondantes sur les produits d'honoraires, ayant une incidence sur le bénéfice net et la MSC. L'Équitable investit également dans des actifs libellés en devises étrangères pour améliorer la diversification et améliorer les rendements. Les contrats dérivés sur devises croisées sont utilisés lorsqu'il y a déséquilibre entre les monnaies de libellé d'un placement et d'un passif.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque de change sont indiqués à la note 5 b) des états financiers.

Risque lié aux immeubles de placement

Le risque lié aux immeubles de placement représente la possibilité d'une perte financière découlant du déclin des valeurs immobilières et des manquements potentiels aux contrats de location. L'Équitable a été directement exposée au risque lié à l'immobilier par des placements couvrant le passif du compte général et les capitaux propres des titulaires de contrat, principalement les immeubles de placement et les unités détenues dans les immeubles de placement.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque lié aux immeubles de placement sont indiqués à la note 5 b) des états financiers.

Risque sur actions privilégiées

Le risque sur actions privilégiées représente le potentiel d'une perte financière découlant de la baisse de la valeur des actions privilégiées. L'Équitable a été directement exposée au risque sur actions privilégiées par des placements couvrant le passif du compte général et les capitaux propres des titulaires de contrat.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque sur actions privilégiées sont indiqués à la note 5 b) des états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Compagnie subisse une perte financière si certains débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements d'intérêt ou de capital à leur échéance. L'Équitable a pour politique d'acquérir principalement des placements de bonne qualité et de réduire au minimum la concentration excessive d'éléments d'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société. Des lignes directrices précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif, à chaque secteur et à chaque émetteur. Le risque de portefeuille est évalué en utilisant les techniques d'évaluation établies par le secteur. Les cotes utilisées pour les obligations, les titres de dettes privées et les prêts hypothécaires proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes. Ces portefeuilles sont surveillés de façon continue et font régulièrement l'objet d'un rapport auprès du comité principal des politiques de crédit et de placement du conseil d'administration ou par le conseil d'administration.

Le risque de crédit est également présent dans le cadre de contrats de réassurance. Il existe, à l'égard des produits comportant des risques de mortalité ou de morbidité, des limites précises de conservation du risque qui sont approuvées par le conseil d'administration. Ces limites sont réévaluées et mises à jour de temps à autre. La solidité financière des sociétés auxquelles l'Équitable a cédé des risques est suivie de façon régulière.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque de crédit sont indiqués à la note 5 a) des états financiers.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance désigne le risque de perte découlant de résultats techniques réels différents des résultats prévus au moment de la conception et de la tarification d'un produit selon les sinistres, le comportement des clients et les charges. Les risques varient selon les produits. Les prix des produits sont établis en fonction du niveau de rendement recherché. Avec le temps, les résultats techniques enregistrés viennent confirmer les hypothèses utilisées dans l'établissement des prix, ce qui se traduit par un bénéfice pour chaque période. Le passif au titre des contrats doit refléter des attentes raisonnables à l'égard des résultats techniques futurs, en tenant compte d'une marge. Une révision régulière des hypothèses d'évaluation du passif au titre des contrats est nécessaire afin de tenir compte des nouveaux résultats techniques. Ainsi, les états consolidés de la situation financière traduisent la perspective actuelle à l'égard des obligations futures envers les clients.

L'Équitable dispose de politiques officielles en ce qui a trait à la conception et au prix des produits ainsi qu'au recours à la réassurance. Ces politiques définissent les processus d'approbation, les limites de risque et les responsabilités de déclaration. La direction est responsable de veiller à la conformité de ces politiques et d'établir les normes de tarification et de traitement des réclamations. L'actuaire désigné est tenu d'évaluer le passif au titre des contrats et de préparer un rapport annuel sur la situation financière de l'Équitable. Le comité d'audit et le conseil d'administration révisent le travail de l'actuaire désigné.

Les risques d'assurance associés aux produits de l'Équitable sont décrits ci-dessous.

Risque de mortalité et de morbidité

Un grand nombre de produits offerts par l'Équitable garantissent des prestations en cas de décès (mortalité) ou des garanties qui dépendent de la survie des clients (espérance de vie). Le risque de mortalité représente le risque que les résultats techniques de mortalité ou de longévité s'écartent des prévisions pour une année donnée, ou que les résultats techniques diffèrent substantiellement des prévisions au cours de la vie d'un produit.

Les prestations liées à la morbidité sont les prestations versées pour les affections incapacitantes ainsi que les frais médicaux et les frais dentaires. Le risque de morbidité est le risque que ces prestations versées soient considérablement plus élevées que prévu dans une année donnée ou que les résultats techniques se détériorent au fil du temps.

Des études et des analyses sont continuellement en cours afin de nous assurer que les prix et les hypothèses actuarielles de la mortalité et de la morbidité représentent adéquatement les marchés sur lesquels l'Équitable est active. Ces risques sont activement gérés au moyen de la gestion des souscriptions, des pleins de conservation, de la réassurance et des réclamations.

Risque de déchéance

Le risque de déchéance est le risque d'un excès de volatilité à l'égard de la déchéance dans une année donnée ou que les résultats techniques en cours s'écartent considérablement des hypothèses actuelles. Le prix des produits est établi de manière à tenir compte des taux de déchéance futurs prévus des contrats. Le risque de déchéance élevée est important pour le recouvrement des frais au cours des premières années du contrat ainsi que pour les produits où les valeurs de rachat surpassent le passif au titre des contrats. Le risque de faible déchéance nuit au résultat tiré des produits lorsque le passif au titre des contrats est plus élevé que les frais de rachat. Des études annuelles de la Compagnie sur des résultats techniques particuliers et des études périodiques de recherche de l'industrie permettent de dégager des hypothèses en matière d'établissement des prix (taux) et des hypothèses actuarielles devant servir à déterminer les résultats techniques de déchéance.

Les renseignements supplémentaires au sujet de ces risques sont indiqués à la note 10 des états financiers.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est attribuable aux problèmes liés à la prestation de services ou à la fourniture de produits. Il est attribuable aux déficiences ou aux défaillances des contrôles ou des processus internes, la plupart du temps en raison des défaillances techniques, des erreurs humaines, de la malhonnêteté et des catastrophes naturelles.

Pour gérer le risque opérationnel, des politiques et des lignes directrices ont été mises en place afin d'aider à détecter les risques opérationnels et de veiller à ce qu'ils soient diminués efficacement. La direction est responsable de la détection des risques et de leur gestion conformément aux politiques, processus et contrôles de l'Équitable.

L'exposition aux risques opérationnels est surveillée par la direction et le comité principal de gestion des risques et du capital. La directrice ou le directeur de la gestion des risques effectue une revue annuelle de l'exposition aux risques opérationnels qui est discutée avec la direction et le conseil d'administration.

La direction et le Service des ressources humaines ont aussi établi des processus afin de s'assurer que des personnes compétentes occupent les postes clés. La Compagnie offre des programmes de formation continue à l'interne comme à l'externe afin de préparer tous les employés à assumer les responsabilités de leur poste.

Les risques opérationnels importants sont décrits ci-dessous.

Risque lié à la cybersécurité et à la protection de la vie privée

Le risque lié à la cybersécurité et à la protection de la vie privée représente le risque de pertes en raison de cyberattaques ou d'atteintes à la vie privée. Afin de réduire ce risque, un programme en matière de sécurité de l'information formel axé sur la protection des systèmes de l'Équitable ainsi que la détection et la réaction aux incidents est en place. Un programme continu de renouvellement et de mise à jour des systèmes existe pour s'assurer que les mises à jour de la sécurité sont effectuées régulièrement. Une formation régulière est donnée au personnel pour veiller à la conformité aux politiques de la confidentialité et de la sécurité de l'information ainsi que pour promouvoir la sensibilisation aux cyberattaques.

Risque de continuité des activités d'exploitation

Le risque de continuité des activités d'exploitation est le risque d'une interruption ou d'un arrêt inattendu des activités d'exploitation en raison d'événements comme les catastrophes naturelles, les pandémies, les pannes de systèmes de télécommunication ou une panne majeure de l'un ou plusieurs de nos propres systèmes. L'Équitable possède un plan de continuité des activités d'exploitation formel et effectue un test régulier des plans de redressement.

Risque lié à la conduite des distributeurs

Le risque lié à la conduite des distributeurs est associé aux pratiques de ventes inappropriées des partenaires de distribution de l'Équitable. Elles comprennent les pratiques de ventes trompeuses et les activités frauduleuses. Pour atténuer ces risques, l'Équitable a mis en place des activités de surveillance des conseillers élaborées.

Risque d'erreur lié aux processus

Des erreurs inattendues associées aux processus des affaires de l'Équitable pourraient avoir une incidence importante sur son bénéfice ou sa réputation. Ces risques comprennent ceux attribuables aux initiatives de changements importants en matière de gestion, comme les changements de processus opérationnels et la mise en œuvre de nouveaux systèmes. Un cadre de gestion de projet formel est utilisé pour atténuer ce risque. Les secteurs d'activité sont responsables de s'assurer que des mesures de contrôle efficaces sont en place.

Conformité aux règlements

Les affaires de l'Équitable comprennent un grand nombre d'activités devant être conformes à des règlements. Ces activités comprennent la conception de produits, les ventes et les pratiques de commercialisation, les pratiques de tarification, la déclaration financière, les pratiques d'emploi et la conduite des employés.

Le programme de gestion de la conformité de l'Équitable est conçu de manière à améliorer les fonctions de conformité et à en faire le suivi, ainsi qu'à fournir l'assurance à la direction, au comité de gouvernance d'entreprise, de conformité et de mise en candidature que l'Équitable respecte toutes ses obligations prévues par la loi ou les règlements. Ce programme vise la sensibilisation aux risques juridiques et réglementaires qui ont une incidence sur les affaires et le degré de conformité à ces lois et ces règlements. Le programme est appuyé par des processus de communication de l'information confirmant le respect des règlements à l'échelle de l'organisation.

Risques stratégique et émergent

Les risques stratégique et émergent découlent des changements inattendus des éléments clés de la stratégie d'affaires de l'Équitable en raison de changements associés à l'environnement externe. Ces risques découlent également de l'incapacité de mettre en œuvre des initiatives d'affaires stratégiques. L'Équitable a établi des processus de planification rigoureux lui permettant de définir ses stratégies et ses objectifs. Ces stratégies et objectifs font l'objet d'un suivi étroit afin d'assurer leur efficacité et leur mise en œuvre.

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés suivants ont été dressés par la direction, qui assure l'intégrité, l'objectivité et la fiabilité des renseignements présentés. Les méthodes comptables utilisées sont en ligne avec les circonstances et donnent une image juste de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Compagnie dans les limites raisonnables de l'importance relative. La direction a la responsabilité de s'assurer que l'information communiquée dans le rapport annuel correspond à celle communiquée dans les états financiers consolidés, qui ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité comme établi par l'*International Accounting Standard Board* et aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La direction établit et maintient des systèmes de contrôles internes qui servent à fournir une assurance raisonnable que les registres financiers sont complets et tenus convenablement, que l'actif est protégé et que la structure organisationnelle assure une répartition efficace des responsabilités. La conformité des systèmes de contrôles internes est évaluée régulièrement par le Service d'audit interne et le chef de la vérification de la conformité de la Compagnie. Le recrutement et la formation de membres de la direction compétents, ainsi que le respect du code de déontologie par tous les employés, contribuent à l'amélioration de l'environnement de contrôle.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et il a la responsabilité de passer en revue et d'approuver les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés par le comité d'audit. Ce comité est composé uniquement d'administrateurs externes indépendants et sans lien avec la Compagnie qui ne participent aucunement aux activités d'exploitation quotidiennes de la Compagnie. Le comité a pour fonction de se réunir avec la direction et les auditeurs internes et externes pour :

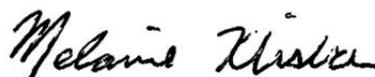
- passer en revue les états financiers et les notes et en recommander l'approbation au conseil d'administration;
- tenir des réunions à huis clos avec les auditeurs internes, les auditeurs externes, l'actuaire désigné et la direction;
- proposer la nomination d'auditeurs externes au conseil d'administration et approuver leurs honoraires;
- examiner l'indépendance de l'auditeur externe et tout résultat d'audit;
- étudier d'autres préoccupations à l'égard des finances et de la comptabilité au besoin.

L'actuaire désigné est choisi par le conseil d'administration conformément à l'article 165 de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. L'actuaire désigné a la responsabilité d'effectuer une évaluation annuelle du passif au titre des contrats de la Compagnie conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada afin de soumettre ses conclusions aux titulaires de contrat et au Bureau du surintendant des institutions financières. Le rapport de l'actuaire désigné est joint à ces états financiers consolidés. Le cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. agit à titre d'auditeur externe désigné conformément à l'article 337 de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Il a la tâche de soumettre ses conclusions sur la présentation fidèle de l'information sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la Compagnie dans les états financiers annuels aux titulaires de contrat, ainsi qu'au Bureau du surintendant des institutions financières. Son rapport est joint à ces états financiers consolidés.

Le Bureau du surintendant des institutions financières procède régulièrement à l'examen de la Compagnie. Les rapports exigés par la loi sont déposés auprès des organismes de réglementation des assurances des diverses régions afin de faciliter l'examen plus approfondi des résultats d'exploitation et la prise de renseignements par les organismes de réglementation.



Fabien Jeudy, FSA, FICA
Président-directeur général



Melanie Kliska, FSA, FCIA
Vice-présidente à la direction, cheffe des finances

Rapport de l'actuaire désigné

À l'intention des titulaires de contrat de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada

J'ai évalué le passif au titre des contrats de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada pour ses états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2023 préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

À mon avis, le montant du passif au titre des contrats est approprié à cet égard. De plus, l'évaluation de ces résultats est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats de cette évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Phillip K. Watson, Fellow, Institut canadien des actuaires

Vice-président principal, actuaire en chef

Waterloo, Ontario – le 23 février 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des titulaires de contrat de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada (la « Compagnie »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Changements de méthodes comptables et informations comparatives

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui explique l'ajustement effectué au titre des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2023 par suite de l'application d'un changement de méthode comptable selon la méthode rétrospective intégrale avec effet cumulatif quant à l'IFRS 9.

Nous attirons également l'attention sur la note 3 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées par suite de l'application d'un changement de méthode comptable selon la méthode rétrospective intégrale avec effet cumulatif quant à l'IFRS 17 :

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été ajustées;
- au 1^{er} janvier 2022 ont été établies à partir des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui ont été ajustés (non joints au présent rapport).

Les notes 2 et 3 expliquent la raison des ajustements effectués.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres points – Changements de méthodes comptables et informations comparatives

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons audité les ajustements effectués au titre des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons également audité les ajustements effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives présentées :

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2022;
- au 1^{er} janvier 2022;

À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit ou, encore, si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation;
- compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Compagnie et de ses filiales pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Kitchener (Canada), le 23 février 2024

Comptes consolidés de résultat

Exercices clos le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2023	2022 (retraités) ¹
Produits tirés des activités d'assurance	843 151 \$	743 543 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(692 509)	(620 236)
Charges nettes liées à la réassurance	(55 242)	(35 565)
Résultat des activités d'assurance	95 400	87 742
Revenus de placement	188 019	138 355
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	252 119	(404 697)
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	1 191	60 536
Coûts relatifs aux placements non attribuables	(5 273)	(4 507)
Revenus de placement nets (perte) (note 4)	436 056	(210 313)
Variations des éléments sous-jacents des fonds distincts	(242 512)	228 464
Revenus de placement nets (perte) liés à l'actif des fonds distincts	242 512	(228 464)
Fonds distincts après déduction des produits financiers et du revenu placement	-	-
Produits (charges) financiers tirés des contrats d'assurance	(327 989)	520 530
Produits (charges) financiers tirés des contrats de réassurance détenus	26 505	(51 480)
Variation du passif au titre des contrats de placement	(8 284)	3 432
Revenus de placement nets (note 11)	126 288	262 169
Produits d'honoraires	9 973	8 507
Autres charges d'exploitation	(39 814)	(27 519)
Autres coûts du financement	(433)	(353)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	191 414	330 546
Charge d'impôt sur le résultat (note 13)	(44 538)	(72 802)
Bénéfice net	146 876 \$	257 744 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

¹ Lorsque la mention « retraités » est indiquée dans les états financiers consolidés, les chiffres correspondants de 2022 ont été audités et retraités selon les critères de la norme IFRS 17. Puisque la norme IFRS 9 n'a pas été adoptée avant le 1^{er} janvier 2023, les résultats de 2023 ne sont pas entièrement comparables à ceux de 2022.

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2023	2022 (retraités)
Bénéfice net	146 876 \$	257 744 \$
Autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(267)	17 643
Pertes latentes sur l'actif disponible à la vente	-	(113 163)
Reclassements des gains réalisés liés à l'actif disponible à la vente dans le bénéfice net	-	5 427
Recouvrement d'impôt sur le résultat (note 13)	71	23 518
Total des autres éléments du résultat global	(196)	(66 575)
Total du résultat global	146 680 \$	191 169 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés des variations des capitaux propres des titulaires de contrat

(en milliers de dollars)

	Capitaux propres des titulaires de contrat avec participation	Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	Total
Solde au 31 décembre 2021 comme comptabilisé précédemment	1 221 873 \$	7 882 \$	1 229 755 \$
Rajustement à l'application initiale de la norme IFRS 17 après déduction d'impôt	(153 737)	-	(153 737)
Solde retraité au 1 ^{er} janvier 2022	1 068 136	7 882	1 076 018
Bénéfice net retraité	257 744	-	257 744
Autres éléments du résultat global	-	(66 575)	(66 575)
Solde retraité au 31 décembre 2022	1 325 880	(58 693)	1 267 187
Rajustement à l'application initiale de la norme IFRS 9 après déduction d'impôt	(113 451)	64 118	(49 333)
Solde retraité au 1 ^{er} janvier 2023	1 212 429	5 425	1 217 854
Bénéfice net	146 876	-	146 876
Autres éléments du résultat global	-	(196)	(196)
Solde au 31 décembre 2023	1 359 305 \$	5 229 \$	1 364 534 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Le solde du cumul des autres éléments du résultat global à la clôture de l'exercice 2023 est composé des réévaluations au titre des avantages sociaux futurs des employés, déduction faite de la charge d'impôt sur le résultat applicable de 1 926 \$. Le solde à la clôture de l'exercice 2022 est composé de la réévaluation au titre des avantages sociaux futurs des employés et des pertes latentes sur l'actif disponible à la vente, déduction faite du recouvrement d'impôt sur le résultat applicable de 20 407 \$. La totalité du cumul des autres éléments du résultat global est attribuable aux capitaux propres des titulaires de contrat.

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au	31 décembre 2023	31 décembre 2022 (retraités)	1 ^{er} janvier 2022 (retraités)
ACTIF			
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	85 547 \$	69 354 \$	86 823 \$
Obligations et débetures	2 442 596	1 938 810	1 889 893
Titres de capitaux propres	1 424 160	1 192 025	1 215 064
Prêts hypothécaires	349 685	337 152	313 892
Placements privés	503 857	441 230	391 322
Dérivés	42 697	27 080	38 429
Immeubles de placement	438 800	432 300	368 713
Total des actifs investis (note 4)	5 287 342	4 437 951	4 304 136
Revenus de placement à recevoir	23 179	18 373	14 091
Contrats de réassurance détenus (note 11)	430 273	419 849	472 155
Autres actifs (note 6)	8 960	37 882	20 155
Impôt sur le résultat différé (note 13)	18 580	-	31 789
Immobilisations corporelles (note 7)	31 753	17 879	22 330
Total de l'actif du fonds général	5 800 087	4 931 934	4 864 656
Actifs des fonds distincts (note 8)	2 319 955	1 861 583	1 932 133
Total de l'actif	8 120 042 \$	6 793 517 \$	6 796 789 \$
PASSIF			
Passif au titre des contrats d'assurance sauf le solde des comptes de fonds distincts (note 11)	4 040 506 \$	3 349 170 \$	3 465 763 \$
Passif au titre des contrats d'assurance des titulaires de comptes de fonds distincts (note 11)	2 319 955	1 861 583	1 932 133
Passif au titre des contrats de placement	287 602	219 776	213 647
Dérivés	10 288	18 170	7 390
Autres éléments de passif	45 594	38 634	66 903
Impôts à payer	40 594	11 786	21 770
Impôt sur le résultat différé (note 13)	-	14 514	-
Emprunt hypothécaire (note 12)	10 969	12 697	13 165
Total du passif	6 755 508	5 526 330	5 720 771
CAPITAUX PROPRES DES TITULAIRES DE CONTRAT			
Capitaux propres des titulaires de contrat avec participation	1 359 305	1 325 880	1 068 136
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	5 229	(58 693)	7 882
	1 364 534	1 267 187	1 076 018
Total du passif et des capitaux propres des titulaires de contrat	8 120 042 \$	6 793 517 \$	6 796 789 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.



Douglas S. Alexander, CPA, CA
Président du conseil d'administration



Fabien Jedy, FSA, FICA
Président-directeur général

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2023	2022
RENTRÉES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Primes reçues	1 608 858 \$	1 346 283 \$
Produits d'intérêts reçus	123 166	93 905
Produits de dividendes reçus	45 748	30 720
Produits tirés des immeubles de placement reçus	9 002	11 048
Produits d'honoraires reçus	70 604	62 445
	1 857 378	1 544 401
SORTIES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Prestations et versements de rentes	(579 716)	(472 332)
Charges d'exploitation	(520 912)	(429 426)
Impôt sur le résultat, impôt sur les primes et autres impôts	(36 231)	(69 283)
Coûts des opérations de financement	(433)	(353)
	(1 137 292)	(971 394)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	720 086	573 007
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de placements	(1 432 729)	(1 129 349)
Produit de la vente de placements	793 159	571 773
Autres	(63 643)	(32 373)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(703 213)	(589 949)
SORTIES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiements de location	-	(59)
Emprunts hypothécaires	(680)	(468)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(680)	(527)
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	16 193	(17 469)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme à l'ouverture de l'exercice	69 354	86 823
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme à la clôture de l'exercice	85 547 \$	69 354 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

1. Renseignements sur l'entreprise

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada (l'Équitable) est une compagnie mutuelle située au Canada et incorporée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada. À titre de société mère, avec ses filiales (collectivement, la Compagnie), elle opère dans l'industrie des assurances. Cette exploitation comprend le développement, la commercialisation et le service liés aux produits d'assurance vie, d'assurance maladie complémentaire et de rente destinés à une clientèle de particuliers et de groupes. Elle comprend également des services de gestion de placements s'adressant à une clientèle de particuliers, notamment les fonds distincts. Le siège social est situé au 1 chemin Westmount Nord à Waterloo, en Ontario, au Canada.

La publication de ces états financiers audités a été approuvée par le conseil d'administration de la Compagnie (le « conseil ») le 23 février 2024.

2. Sommaire des méthodes comptables significatives

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, représentant la monnaie fonctionnelle de la Compagnie. Tous les renseignements financiers présentés en dollars canadiens ont été arrondis au millier le plus près, sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode de la juste valeur, sauf pour les éléments significatifs suivants dans les états consolidés de la situation financière :

- immobilisations corporelles,
- contrats de réassurance détenus,
- passif au titre des contrats d'assurance,
- impôt exigible et différé.

a) Principales estimations, hypothèses et évaluations

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les domaines dans lesquels les estimations comptables et les hypothèses sont significatives comprennent l'évaluation du passif au titre des contrats d'assurance et de placement, les contrats de réassurance détenus, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation des immeubles de placement, les provisions et les passifs des régimes de retraite et d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi ainsi que la charge d'impôt sur le résultat.

La direction a eu recours à son jugement pour évaluer le classement et l'évaluation des contrats d'assurance et de placement (y compris lors de la transition vers les normes IFRS 17 et IFRS 9), des instruments financiers et des composantes des immobilisations corporelles inscrits dans les états financiers.

Les précisions sur les estimations et les jugements sont décrites dans les notes applicables qui suivent. Les résultats réels pourraient varier des estimations de la direction. Les estimations et les hypothèses sont passées en revue périodiquement selon les faits et circonstances changeants.

b) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Compagnie et de ses filiales détenues en propriété exclusive pour les périodes visées. Les filiales sont des entités contrôlées par la Compagnie.

c) Actif investi

La Compagnie évalue tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs investis ont été évalués selon le modèle économique dans lequel ils sont gérés et leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels, en évaluant particulièrement si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal. Les actifs financiers qui ne répondent pas au critère RPVI doivent être évalués à la JVRN. Lors de la transition vers la norme IFRS 9, certains actifs financiers avaient été reclassés à la JVRN, puisqu'ils ne répondaient pas au critère RPVI; les actifs financiers qui répondaient au critère RPVI avaient également été classés à la JVRN puisque cela éliminait ou réduisait considérablement le décalage comptable découlant de toute incohérence quant à l'évaluation entre le total de l'actif et du passif de la Compagnie.

Puisque l'IFRS 9 a été adoptée le 1^{er} janvier 2023, les montants comparables de l'actif investi de 2022 présentés dans les états financiers reposent sur les critères de l'IAS 39. La note 3 présente une comparaison du classement selon chaque norme. L'actif investi est comptabilisé de la façon suivante pour l'exercice 2023 :

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme

Les équivalents de trésorerie sont composés de placements ayant une échéance de moins de trois mois. Les placements à court terme sont composés de placements ayant une échéance de plus de trois mois, mais de moins d'un an.

Obligations et débetures

Les obligations sont désignées comme étant à la JVRN. Les achats et les ventes d'obligations sont comptabilisés ou décomptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la date de leur règlement.

Les obligations à la JVRN sont comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur par le biais du résultat net dans les comptes consolidés de résultat. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la JVRN sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces obligations sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net.

Titres de capitaux propres

Les titres de capitaux propres sont classés comme étant à la JVRN. Les opérations visant les placements de titre de capitaux propres sont comptabilisées ou décomptabilisées dans les états consolidés de la situation financière à la date de règlement.

En vertu de certains produits d'assurance vie universelle, les titulaires de contrat ont la possibilité d'investir des sommes dans un ou plusieurs comptes de dépôt de performance indexée dont un montant au moins égal au rendement du fonds ou de l'indice approprié est porté au crédit ou au débit du compte. Afin de couvrir ce passif, la Compagnie crée habituellement une simulation de ces rendements de placement à partir d'instruments financiers dérivés ou en investissant dans des titres de capitaux propres similaires. Ces actions, fonds communs de placement et instruments financiers dérivés sont présentés à leur valeur marchande afin d'apparier la valeur marchande du passif.

Les titres de capitaux propres à la JVRN sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur par le biais du résultat net dans les comptes consolidés de résultat. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de tels titres de capitaux propres sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont désignés comme étant à la JVRN. Les opérations visant les prêts hypothécaires sont comptabilisées ou décomptabilisées dans les états consolidés de la situation financière à la date de règlement.

Les prêts hypothécaires à la JVRN sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur par le biais du résultat net dans les comptes consolidés de résultat. Les produits d'intérêts gagnés sur les prêts hypothécaires à la JVRN sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces prêts hypothécaires sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net.

Placements privés

Les placements privés sont désignés comme étant à la JVRN. Les opérations visant les placements privés sont comptabilisées ou décomptabilisées dans les états consolidés de la situation financière à la date de règlement.

Les placements privés à la JVRN sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur par le biais du résultat net dans les comptes consolidés de résultat. Les produits d'intérêts gagnés sur les placements privés à la JVRN sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces placements privés sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net.

Dérivés

Les placements dérivés sont constatés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur de l'actif détenu à des fins de transaction dans les comptes consolidés de résultat. Le produit gagné sur ces dérivés, comme les produits d'intérêts, est comptabilisé dans les revenus de placement. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits dans l'actif dérivé, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits dans le passif dérivé.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour gagner des produits locatifs et qui ne sont pas occupés par le propriétaire. Les immeubles de placements sont d'abord constatés au coût d'acquisition incluant les coûts de transaction. Ces immeubles sont ensuite évalués à la juste valeur sur les états consolidés de la situation financière et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur des immeubles de placement dans les comptes consolidés de résultat. La juste valeur est soutenue par des preuves de marché selon l'évaluation d'évaluateurs qualifiés. Tout l'actif est évalué par un évaluateur indépendant au moins une fois tous les trois ans et n'est révisé chaque trimestre qu'en cas de changements importants. Les produits locatifs tirés des immeubles de placement sont inscrits dans les revenus de placement selon le mode linéaire au cours de la durée de location.

Prêts de titres

La Compagnie consent des prêts de titres pour générer un revenu supplémentaire. Le dépositaire de titres de la Compagnie est utilisé en tant qu'agent prêteur. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et continuent d'être présentés dans l'actif investi, puisque la Compagnie conserve les risques et les rendements importants ainsi que les avantages économiques liés aux titres prêtés.

d) Immobilisations corporelles

Les immeubles occupés par le propriétaire et tout autre bien classé dans la catégorie des immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût historique, moins le cumul des amortissements. L'amortissement des immobilisations corporelles, exclusion faite des terrains, lesquels ne sont pas amortis, est calculé selon le mode linéaire. Ces immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie estimative comme il est indiqué ci-après.

Immeubles occupés par le propriétaire	de 15 à 40 ans
Mobilier et agencements	de 5 à 10 ans
Équipement	de 3 à 5 ans

e) Classement des contrats

À des fins comptables, les produits de la Compagnie sont classés au moment de la création du contrat en tant que contrat d'assurance, contrat de service ou contrat de placement. Lorsqu'un risque d'assurance significatif existe, le contrat est comptabilisé comme étant un contrat d'assurance. Un risque d'assurance significatif est présent lorsque la Compagnie accepte de dédommager les titulaires de contrat ou les personnes bénéficiaires pour des événements futurs incertains spécifiés ayant une incidence défavorable sur la ou le titulaire de contrat lorsque le montant et le moment sont inconnus. En l'absence de risque d'assurance significatif, le contrat est classé comme étant un contrat de placement ou un contrat de service. Le passif au titre des contrats de placement représente le passif financier qui transfère le risque financier du titulaire de contrat à la Compagnie. Les contrats de service ne transfèrent aucun risque d'assurance significatif ni de risque financier du titulaire de contrat à la Compagnie.

La Compagnie conclut des contrats de réassurance détenus pour transférer le risque d'assurance aux réassureurs.

f) Contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus

Séparation des composantes des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus

Les contrats d'assurance et les contrats d'assurance détenus sont évalués à la création afin de déterminer s'ils comportent des composantes distinctes qui seraient visées par le champ d'application d'une autre norme si ceux-ci étaient des contrats distincts. La norme IFRS 9 s'applique aux composantes de placement distinctes et la norme IFRS, aux composantes de service distinctes. Les composantes sont distinctes si elles ne sont pas étroitement liées aux composantes d'assurance et pouvaient être évaluées séparément, vendues séparément et la ou le titulaire de contrat pourrait tirer profit de l'une sans la présence de l'autre. Après avoir séparé les composantes distinctes, les composantes du contrat d'assurance restantes sont évaluées en vertu de la norme IFRS 17.

Regroupement

La Compagnie regroupe ses contrats d'assurance dans des portefeuilles qui s'harmonisent à son offre de produits puisqu'ils présentent des risques semblables et sont gérés ensemble parmi les différents secteurs d'activité. Chaque portefeuille est divisé en groupes répartis en trois catégories : les contrats déficitaires, les contrats non déficitaires qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et les autres contrats non déficitaires. Les portefeuilles sont divisés en groupes, où les contrats ne sont pas dans le même groupe s'ils sont établis à plus d'un an d'intervalle.

Les contrats de réassurance détenus sont regroupés au niveau du contrat. Chaque groupe contient des contrats de réassurance détenus comptabilisés au cours d'un trimestre.

Les portefeuilles déterminent le niveau au titre duquel les contrats sont regroupés pour la présentation dans les états consolidés de la situation financière, qui comprennent le passif au titre de la couverture restante et le passif au titre des sinistres subis. Les portefeuilles de contrats d'assurance qui représentent un actif sont présentés séparément de ceux qui représentent un passif. La même répartition en ce qui a trait à la présentation s'applique aux portefeuilles de contrats de réassurance détenus.

Le groupe détermine le niveau au titre duquel la comptabilisation et l'évaluation sont effectuées. Les groupes de contrats sont établis lors de la comptabilisation initiale et leur composition n'est pas réévaluée par la suite.

Comptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance établis est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de contrat du groupe devient exigible; ou
- la date à laquelle un groupe de contrats déficitaires devient déficitaire.

La Compagnie comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus à partir de la date du début de la période de couverture ou la date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacents est comptabilisé, selon la première éventualité.

Périmètre du contrat

Tous les flux de trésorerie futurs à l'intérieur du périmètre de chaque contrat d'un groupe sont compris dans l'évaluation d'un groupe de contrats. La Compagnie réévalue le périmètre du contrat à chaque date de clôture.

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent des droits et obligations substantiels qui existent pendant la période de communication de l'information financière au cours de laquelle la Compagnie peut exiger que la ou le titulaire de contrat paie les primes ou au cours de laquelle la Compagnie a une obligation substantielle d'assurer les services prévus par les contrats d'assurance auprès du titulaire de contrat. L'obligation substantielle d'assurer les services prévus par les contrats d'assurance prend fin lorsque la Compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques et, par conséquent, peut modifier le prix.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, les droits et obligations substantiels entre la Compagnie et les réassureurs permettent de déterminer les flux de trésorerie qui sont compris dans le périmètre du contrat.

Évaluation

La Compagnie applique trois modèles d'évaluation : la méthode générale d'évaluation (MGE) pour les contrats sans caractéristiques de participation directe, la méthode des honoraires variables (MHV) pour les contrats comportant des caractéristiques de participation directe et la méthode de la répartition des primes (MRP) pour certains contrats à court terme.

La MHV est appliquée aux affaires de fonds distincts de la Compagnie et aux contrats d'assurance vie entière avec participation, lorsque les titulaires de contrat profitent des rendements au titre des actifs du compte des contrats avec participation. Les éléments sous-jacents de la MHV sont divulgués dans les notes 8 et 17.

Le passif au titre des contrats d'assurance pour chaque groupe de contrats d'assurance représente la somme du passif au titre des sinistres subis et du passif au titre de la couverture restante. Chaque méthode d'évaluation prévoit une approche pour évaluer le passif au titre de la couverture restante qui représente l'obligation de l'entité de payer les réclamations pour des événements assurés qui ne se sont pas encore produits. Le passif au titre des sinistres subis est évalué de façon cohérente parmi les méthodes et représente l'obligation de la Compagnie de payer les réclamations pour les événements assurés qui se sont déjà produits, y compris les événements qui se sont produits, mais au titre desquels les réclamations n'ont pas été déclarées et d'autres charges d'assurance engagées.

MGE et MHV :

Comptabilisation initiale

À la comptabilisation initiale, ces méthodes évaluent les groupes de contrats d'assurance en fonction des estimations des flux de trésorerie d'exécution (FTE) et de la marge sur services contractuels (MSC) de la Compagnie.

Les FTE représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus avec un ajustement au titre du risque non financier. L'estimation des flux de trésorerie futurs comprend tous les flux de trésorerie qui sont compris dans le périmètre du contrat, notamment les primes, les réclamations et autres charges afférentes aux activités d'assurance, les options de valeur de rachat, les avances sur contrat et une affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance lorsqu'un actif est comptabilisé avant le groupe de contrats d'assurance connexe ne sont pas importants. L'estimation des flux de trésorerie futurs est actualisée pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés à ces flux de trésorerie, sauf si la Compagnie s'attend à ce que les demandes de réclamation soient payées en un an ou moins à partir de la date à laquelle elles ont été réalisées. La Compagnie détermine les taux d'actualisation en fonction d'un taux sans risque plus une prime d'illiquidité tenant compte des caractéristiques de flux de trésorerie du contrat d'assurance respectif. Un ajustement au titre du risque non financier représente la compensation requise par la Compagnie pour la prise en charge de l'incertitude qui découle seulement du risque non financier (p. ex., mortalité, déchéance et dépenses). L'ajustement au titre du risque comprend l'avantage de la diversification. La Compagnie applique une approche d'intervalle de confiance pour déterminer son ajustement au titre du risque non financier, selon un coefficient de confiance de 80 à 85 %.

La MSC représente le profit non acquis et est comptabilisée dans le résultat au cours de la période de couverture, au fur et à mesure que les services sont fournis. À la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, si le total des flux de trésorerie d'exécution et tout flux de trésorerie qui en découlent sont une entrée nette, le groupe est considéré comme étant non déficitaire et aucun bénéfice ou aucune charge n'en découle à la comptabilisation initiale. Si le total est une sortie nette, le groupe est considéré comme étant déficitaire. Dans ce cas-ci, aucune MSC n'est établie pour le groupe et une perte est immédiatement comptabilisée comme charges afférentes aux services d'assurance dans les comptes consolidés de résultat et une composante de perte est créée dans le passif au titre de la couverture restante.

Une portion de la MSC est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat comme produits d'assurance pour tenir compte des services fournis, en fonction de l'identification et de la projection des unités de couverture d'un groupe de contrats d'assurance en particulier. Le nombre d'unités de couverture d'un groupe de contrats d'assurance tient compte du volume de prestations, de la période de couverture prévue et le cas échéant, des rendements de placement prévus. Les unités de couverture sont actualisées pour déterminer le montant d'amortissement de la MSC. Pour la plupart des contrats d'assurance, le montant de la prestation représente l'unité de couverture. Les unités de couverture pour les produits de rentes immédiates représentent les montants de paiements annualisés prévus et pour les fonds distincts, il s'agit du maximum de la valeur garantie et de la valeur du compte.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, les unités de couverture représentent le montant réassuré.

Le total des unités de couverture de chaque groupe de contrats est réévalué à la fin de chaque période visée pour rajuster la réduction de la couverture restante pour les réclamations payées, les déchéances attendues et l'annulation des contrats au cours des périodes.

Évaluation ultérieure

Les FTE sont évalués à la date de clôture en utilisant l'estimation actuelle des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation actuels et l'estimation actuelle à l'ajustement au titre du risque non financier. Les variations au titre des FTE en ce qui concerne les services futurs, lorsqu'il s'agit d'un groupe de contrats non déficitaires, sont contrebalancées par un montant équivalent dans la MSC. Lorsqu'il s'agit d'un groupe de contrats déficitaires, les variations sont comptabilisées dans le résultat des services d'assurance dans les comptes consolidés de résultat. Les variations des FTE liés aux services actuels ou passés sont comptabilisées dans le résultat des services d'assurance. Les variations de la valeur temps de l'argent et du risque financier sont comptabilisées dans le résultat de placement net dans les comptes consolidés de résultat dans le cas des contrats évalués en vertu de la MGE. Dans le cas des contrats évalués en vertu de la MVH, ces variations sont plutôt contrebalancées par un montant équivalent de la MSC, le cas échéant. Dans le cas des contrats évalués en vertu de la MVH, la Compagnie n'a pas appliqué l'option de la diversification des risques, de sorte que toute variation de la valeur temps de l'argent et du risque financier est contrebalancée par un rajustement équivalent de la MSC.

Dans le cas des contrats évalués en vertu de la MGE, la Compagnie a choisi la méthode comptable visant à ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque non financier, de sorte que l'incidence sur la valeur temps de l'argent et le risque financier sont comptabilisés dans le résultat de placement net dans les comptes consolidés de résultat.

La MSC à l'ouverture de l'exercice est rajustée pour les nouveaux contrats, la capitalisation de l'intérêt, les variations au titre des FTE liées aux services futurs ainsi que les montants comptabilisés comme produits tirés des activités d'assurance. Dans le cas des contrats évalués en vertu de la MGE, l'intérêt capitalisé est évalué en utilisant les taux d'actualisation immobilisés à la comptabilisation initiale, alors que dans le cas des contrats évalués en vertu de la MVH, il n'y a pas de taux fixe de capitalisation et tous les écarts des résultats sont pris en compte dans la MSC.

Les variations au titre des FTE concernant les services futurs qui ajustent la MSC comprennent le rajustement des résultats techniques découlant des primes reçues au cours de la période et liées au service futur, les variations de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs dans le passif au titre de la couverture restante aux taux d'actualisation à la comptabilisation initiale sans lien avec la valeur temps de l'argent ni avec le risque financier, les différences entre les composantes placement qui devraient être payables au cours de l'exercice par rapport aux composantes placement réelles qui deviennent payable au cours de la période et des variations du rajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs.

Si un groupe de contrats est évalué comme étant déficitaire aux évaluations ultérieures, le passif au titre de la couverture restante comprend une composante perte et une perte est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat sous les charges afférentes aux activités d'assurance. La composante perte est dégagée en fonction d'une affectation systématique des variations subséquentes au titre des FTE entre la composante perte du passif au titre de la couverture restante et le passif au titre de la couverture restante qui exclut la composante perte. Si la composante perte est réduite à zéro, tout excédent dépassant le montant affecté à la composante perte crée une nouvelle MSC pour le groupe de contrats.

MRP

Comptabilisation initiale

Cette approche est appliquée pour évaluer la durée à court terme des produits d'assurance. Les contrats d'assurance d'une période de couverture de 12 mois ou moins sont automatiquement admissibles à la MRP. Pour ce qui est des autres contrats d'assurance, la Compagnie a établi une méthodologie pour évaluer si l'évaluation du passif au titre de la couverture restante diffère considérablement de l'évaluation en vertu de la MGE afin de déterminer s'ils sont admissibles à la MRP.

À la comptabilisation initiale, le passif au titre de la couverture restante est évalué comme étant les primes reçues moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance générés par les commissions qui sont annualisés et payés d'avance. La Compagnie a choisi de comptabiliser en charges tous les autres frais d'acquisition liés aux contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP à mesure qu'ils sont engagés. Il n'y a pas de composante financement importante liée au passif au titre de la couverture restante et il n'y a pas de rajustement au titre de la valeur temps de l'argent et du risque financier.

Évaluation ultérieure

Le passif au titre de la couverture restante au début de la période est ajusté pour les primes reçues, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, le montant comptabilisé en tant que produits tirés des activités d'assurance et l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance.

Si un groupe de contrats en vertu de la MRP est déficitaire, une composante perte est établie comme étant la différence entre les FTE et le passif au titre de la couverture restante du groupe. Une perte est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

Si, à tout moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la Compagnie comptabilise une perte dans les comptes consolidés de résultat et augmente le passif au titre de la couverture restante dans la mesure où les flux de trésorerie d'exécution qui sont liés à la couverture restante du groupe excèdent la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante. D'ici la fin de la période de couverture du groupe de contrats, la composante perte sera égale à zéro.

Contrats de réassurance détenus

L'évaluation des contrats de réassurance détenus respecte les mêmes méthodes comptables utilisées pour évaluer les contrats d'assurance établis, sauf dans les cas suivants :

- La Compagnie détermine que le rajustement au titre du risque non financier représente le niveau de risque transféré au réassureur.
- À la comptabilisation initiale, la Compagnie comptabilise les profits et les pertes dans les états consolidés de la situation financière comme une MSC de réassurance qui est constatée dans le bénéfice au fur et à mesure que le réassureur fournit les services.
- Dans le cas de contrats de réassurance détenus qui couvrent des contrats sous-jacents déficitaires, une composante de recouvrement de la perte est établie et contrebalance en partie les pertes directes liées aux contrats d'assurance.
- Lors d'une évaluation ultérieure, les variations des FTE ajustent la MSC liée à la réassurance, sauf si le contrat sous-jacent est déficitaire, auquel cas les FTE sont comptabilisés dans le résultat net.

Le risque d'inexécution de la part des réassureurs n'est pas important pour la Compagnie.

Décomptabilisation et modification du contrat

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque les droits et obligations liés au contrat sont éteints, libérés, annulés ou expirés. La modification d'un contrat pourrait entraîner la décomptabilisation si les modifications donnent lieu à l'inclusion du contrat dans un autre groupe ou l'application d'une méthode d'évaluation différente.

Présentation

Résultat des activités d'assurance

Le résultat des activités d'assurance comprend les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance découlant des groupes de contrats d'assurance établis. Les produits des activités d'assurance sont comptabilisés au fur et à mesure que les services d'assurance sont fournis pour chaque groupe de contrats, représentant le montant gagné au cours de la période par l'entremise des sorties de flux de trésorerie futurs attendus, la comptabilisation de la MSC, le rajustement lié au dégagement du risque non financier, les primes reçues attendues des groupes de contrats évalués en vertu de la MRP. De plus, une partie des produits liés au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance est comptabilisée de façon systématique en fonction de l'écoulement du temps. Le montant de la MSC constaté dans les produits des activités d'assurance est déterminé en affectant la MSC à la fin de la période à chaque unité de couverture fournie dans la période actuelle et qui devrait être fournie ultérieurement.

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les sinistres subis, l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance, les pertes et la reprise des pertes au titre des contrats déficitaires et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance excluent les composantes placement non distinctes. Cela représente les montants que la Compagnie doit rembourser à la ou au titulaire de contrat en toutes circonstances, peu importe si un événement assuré se produit et s'ils sont étroitement liés au contrat d'assurance. Certains contrats d'assurance établis par la Compagnie comprennent une option de rachat en vertu de laquelle la valeur de rachat est payée au titulaire de contrat à l'échéance ou à la déchéance précédente du contrat. Ces options de rachat ont été évaluées par la Compagnie afin de satisfaire à la définition de la composante placement non distincte en vertu des exigences de la norme IFRS 17. Pour certains contrats d'assurance, la composante placement non distincte comprend la valeur de rachat, pour les contrats avec participation, cela comprend les participations en dépôt et le dépôt de la prime. La valeur du compte de la ou du titulaire de contrat est la composante non distincte des contrats de fonds distincts. Les composantes placement, qui sont étroitement liées au contrat d'assurance dont elles font partie, sont considérées comme étant non distinctes et ne sont pas prises en compte séparément. Toutefois, les reçus et les paiements des composantes placement sont inscrits à l'extérieur du résultat net, avec les différences entre les montants attendus et réels ayant une incidence sur la MSC.

Les charges nettes des contrats de réassurance détenus comprennent une affectation des primes de réassurance payées et le recouvrement des montants auprès des réassureurs. La réaffectation des primes d'assurance payées est comptabilisée au fur et à mesure que la Compagnie reçoit les services en vertu des groupes de contrats de réassurance détenus. Les montants recouverts des réassureurs tiennent compte des flux de trésorerie des résultats techniques au titre des réclamations ou des prestations liés aux contrats sous-jacents. L'amortissement de la MSC tient compte des modèles de services fournis attendus.

Produits et charges financiers tirés des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus

Dans le cas des contrats évalués en vertu de la MGE, les produits ou les charges financiers d'assurance représentent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance découlant de l'effet de la valeur temps de l'argent et les variations de la valeur temps de l'argent, du risque financier et des variations au titre du risque financier.

Dans le cas des contrats évalués en vertu de la MHV, les produits et les charges financiers d'assurance représentent les variations du montant de la juste valeur des éléments sous-jacents, excluant les dépôts et les retraits et les variations qui ne peuvent pas être contrebalancées par la MSC.

La Compagnie inclut tous les produits et les charges financiers tirés des contrats d'assurance et des contrats d'assurance détenus dans les comptes consolidés de résultat et ne les ventile pas entre les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global.

g) Passif au titre des contrats de placement

Le passif au titre des contrats de placement représente le passif financier qui transfère le risque financier du titulaire de contrat à la Compagnie. Ces montants sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur du passif au titre des contrats de placement sont comptabilisées en tant que fluctuation du passif au titre des contrats de placement. Les dépôts recueillis et les paiements versés aux titulaires de contrat sont comptabilisés comme une augmentation et une réduction dans le passif au titre des contrats de placement.

h) Impôt sur le résultat

La Compagnie comptabilise l'impôt sur le résultat selon la méthode axée sur le bilan.

La charge d'impôt exigible représente les impôts à payer ou à recevoir au titre du revenu imposable ou de la perte pour l'année et tout rajustement des impôts à payer ou à recevoir dans le cadre des années précédentes. Le montant des impôts exigibles à payer ou à recevoir représente la meilleure estimation du montant d'impôt qui devrait être payé ou reçu qui tient compte de l'incertitude liée à l'impôt sur le résultat, le cas échéant. Il est évalué en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

La charge d'impôt différé représente l'incidence fiscale des variations des écarts temporaires cumulatifs entre la valeur comptable inscrite au bilan et la valeur fiscale de l'actif et du passif de la Compagnie aux états consolidés de la situation financière et de leurs valeurs aux fins de l'impôt. L'actif au titre de l'impôt différé est comptabilisé pour les crédits d'impôt inutilisés et les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que l'on dégagera un bénéfice imposable futur auquel ils pourront être imputés. L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorbent, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et tient compte de l'incertitude liée à l'impôt sur le résultat, le cas échéant.

i) Avantages sociaux futurs des employés

L'Équitable offre à ses employés admissibles, à leur retraite, un régime de retraite à prestations déterminées. La valeur des prestations est définie en fonction de l'historique des salaires ainsi que de la durée de service. L'actif des régimes de retraite, constaté à la valeur marchande, est placé dans un fonds distinct de la Compagnie destiné à tous les membres. L'excédent de l'actif des régimes de retraite sur les obligations au titre des prestations de retraite est inclus aux autres éléments d'actif. L'excédent des obligations au titre des prestations de retraite sur l'actif des régimes de retraite est inclus aux autres éléments de passif. L'actif des régimes et les obligations au titre des prestations constituées sont comptabilisés en date du 31 décembre.

La Compagnie a également établi un régime de retraite à cotisations déterminées pour les employés admissibles. Les cotisations de l'employeur correspondent généralement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé et s'élèvent au même montant que les cotisations de l'employé.

En plus des régimes de retraite de la Compagnie, un régime d'assurance maladie complémentaire et d'assurance dentaire est offert aux employés retraités admissibles. Le passif de ces avantages est inclus dans les autres éléments de passif et est couvert par l'actif du fonds général de la Compagnie.

Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement par un actuaire indépendant pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées en ce qui a trait aux prestations futures des employés. Cette méthode exige que la Compagnie se serve d'estimations à l'égard de facteurs comme le rendement prévu de l'actif du régime, les augmentations de salaire futures, le taux de roulement des employés, l'âge des employés au moment de la retraite et le coût prévu des soins de santé.

La charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux de la Compagnie comprend :

- le coût des services : le coût des prestations constituées pendant l'exercice considéré et les modifications des prestations, notamment le coût des services passés, les effets de compression ainsi que les gains et les pertes des règlements non courants.
- le coût du financement : l'intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées, moins l'intérêt sur l'actif du régime est comptabilisé comme composante du financement et est évalué en utilisant le même taux d'actualisation.

Les réévaluations comprennent les gains et les pertes découlant du rajustement des résultats techniques et des variations des hypothèses actuarielles, la différence entre le rendement réel de l'actif et le rendement au titre des produits d'intérêts nets et l'incidence des variations sur les plafonds de l'actif. Les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le calcul des avantages sociaux futurs des employés exige que des hypothèses soient posées par la direction. Il s'agit d'hypothèses à long terme qui tiennent compte de la nature des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

j) Présentation de la juste valeur

La juste valeur des placements est déterminée comme il est indiqué à la note 4. La juste valeur de l'emprunt hypothécaire est déterminée comme il est indiqué à la note 12. La juste valeur des autres instruments financiers, incluant les revenus de placement à recevoir, des autres comptes débiteurs inclus dans les autres éléments d'actif ainsi que des autres éléments de passif est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de la nature de ces instruments. Tant que l'actif investi est apparié convenablement au passif lié aux contrats, les fluctuations de la juste valeur de l'actif en raison des variations du taux d'intérêt auront un effet similaire sur le passif au titre des contrats et n'auront aucune incidence notable sur les résultats futurs.

k) Fonds distincts

Certains titulaires de contrat ont la possibilité d'investir dans des fonds distincts gérés par la Compagnie. Presque tous les risques et avantages inhérents à la propriété des fonds distincts reviennent à la titulaire ou au titulaire de contrat. Par conséquent, l'actif détenu dans les fonds distincts n'est pas consolidé dans l'actif de l'Équitable, mais est présenté sous un seul poste dans les états consolidés de la situation financière. La valeur comptable de l'actif des fonds distincts correspond à sa valeur marchande à la clôture de l'exercice. L'obligation de payer la valeur de l'actif net détenu en vertu de ces contrats est considérée comme un passif financier et est évaluée en fonction de la valeur de l'actif net des fonds distincts. Les fluctuations de la valeur marchande de l'actif net des fonds distincts sous-jacents au même titre que tout revenu de placement gagné et tous les frais engagés sont directement attribués à la titulaire ou au titulaire de contrat.

La Compagnie fournit des garanties minimales pour les prestations de décès et les valeurs à l'échéance. Le passif associé à ces garanties minimales est comptabilisé dans le passif au titre des contrats d'assurance dans le fonds général, ce qui représente le coût des garanties moins les produits d'honoraires prévus, déduction faite des dépenses.

Les états financiers séparés et audités sont offerts pour chaque fonds distinct.

3. Changements de méthodes comptables

(en milliers de dollars)

a) Incidence de la transition vers la norme « IFRS 17, Contrats d'assurance »

La norme IFRS 17 a remplacé le traitement comptable existant de la Compagnie comme le prévoit la norme « IFRS 4, Contrats d'assurance ». La norme est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, dont une date de transition du 1^{er} janvier 2022. Ces changements ont été appliqués rétrospectivement à moins d'être impraticables auquel cas la Compagnie pourrait choisir d'utiliser la méthode modifiée rétrospective ou à la juste valeur.

La norme IFRS 17 a modifié les principes fondamentaux utilisés par la Compagnie pour comptabiliser et évaluer les contrats d'assurance ainsi que la présentation et les notes afférentes aux états financiers de la Compagnie. Les différences importantes ayant une incidence sur le bénéfice net comprennent :

- Le bénéfice des affaires nouvelles est reporté et inclus dans le passif au titre de la MSC et comptabilisé dans le bénéfice futur à mesure que les services au titre des contrats d'assurance seront offerts pendant la durée du contrat.
- Les répercussions sur les pertes ou les « contrats déficitaires » sont comptabilisés immédiatement.
- La détermination des marges de risque comprises dans le passif au titre des contrats est différente en vertu de la norme IFRS 17, et plus particulièrement ne comprendra pas une marge sur les placements, entraînant un dégagement plus faible des marges de risque portées au résultat.
- On s'attend à une augmentation de la volatilité en raison des changements des taux d'actualisation du passif au titre des contrats d'assurance.

La Compagnie a déterminé qu'une application rétrospective complète de la norme IFRS 17 était impraticable pour les contrats évalués en vertu de la MGE et de la MHV. Les facteurs principaux qui influencent cette impraticabilité sont liés aux données et à l'utilisation des connaissances a posteriori de la norme « IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». La méthode fondée sur la juste valeur était appliquée lors de la transition vers la norme IFRS 17 pour les contrats non évalués en vertu de la MRP.

La Compagnie a appliqué la norme « IFRS 13, Évaluation de la juste valeur » pour déterminer la juste valeur des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus à la transition. Dans ce contexte, la juste valeur a été déterminée en utilisant la méthode de la valeur d'évaluation qui établit ce que la Compagnie aurait à payer à un intervenant sur le marché pour prendre la responsabilité de ces contrats, ce qui est représenté par la MSC et les FTE. Le passif au titre de la MSC, ou la composante perte, à la date de transition a été calculée comme étant la différence entre la juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution évalués

au 1^{er} janvier 2022. Les montants du passif au titre de la MSC ou de la composante perte ont été calculés séparément pour l'assurance vie entière avec participation, l'assurance vie universelle avec participation, l'assurance vie sans participation, l'assurance maladies graves, les fonds distincts, les rentes immédiates, les rentes collectives et les groupes de réassurance. Le calcul comprenait les hypothèses supposant qu'un intervenant sur le marché utiliserait la valeur des contrats d'assurance dans l'évaluation des FTE ainsi qu'une indemnisation pour la prise de risques liés à la prise en charge des passifs. Ces hypothèses étaient celles qui étaient censées être utilisées par un assureur de petite à moyenne taille, souscrivant des contrats d'assurance et exerçant ses activités sur le marché canadien et vendant des produits semblables au portefeuille actuel de la Compagnie. La direction a exercé son jugement et utilisé les estimations en fonction des renseignements raisonnables et justifiables à sa disposition à la date de transition pour déterminer la juste valeur.

La Compagnie a comptabilisé les incidences de l'adoption par l'entremise d'une réduction des capitaux propres des titulaires de contrat de 153 737 \$, correspondant à une réduction des titres de capitaux propres de 13 %, le 1^{er} janvier 2022 causée principalement par l'établissement du passif au titre de la MSC.

La norme IFRS 17 a entraîné des reclassements entre le passif au titre des contrats d'assurance, le passif au titre des contrats de placement, les contrats de réassurance détenus, d'autres éléments d'actif et d'autres éléments de passif qui n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres des titulaires de contrat.

Puisque l'adoption de la norme IFRS 17 a donné lieu à des changements importants au traitement comptable des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus, certains chiffres correspondants ont été retraités et la Compagnie a préparé ses états consolidés de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2022. Comme il a été déterminé dans les dispositions transitoires de la norme IFRS 17, la Compagnie n'a pas présenté les effets de l'application initiale de la norme IFRS 17 pour chaque poste des états financiers touchés dans ces états financiers.

b) Incidence de la transition vers la norme « IFRS 9, Instruments financiers »

Le 1^{er} janvier 2023, la Compagnie a adopté la norme IFRS 9, remplaçant la norme « IAS 39, Instruments financiers ». La norme comprend les exigences concernant le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture générale.

Le classement des actifs financiers en vertu de la norme IFRS 9 repose habituellement sur le modèle économique dans lequel un actif financier est géré et ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. La norme IFRS 9 comprend trois catégories principales d'évaluation des actifs financiers – selon le coût après amortissement, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et à la JVRN. Elle élimine les catégories d'actifs financiers précédentes de l'IAS 39 soit les placements détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente.

La Compagnie a choisi d'évaluer tout l'actif investi à la JVRN puisque cela réduit considérablement le décalage comptable découlant de toute incohérence quant à l'évaluation entre le total de l'actif et du passif de la Compagnie. Cela a donné lieu à un reclassement de l'actif précédemment comptabilisé au coût après amortissement ou désigné comme étant disponible à la vente, lorsque les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les gains et les pertes latents dans les autres éléments du résultat global. Les actifs financiers précédemment désignés à la JVRN n'ont pas été touchés par cette transition.

Dans le cas des passifs financiers, la norme IFRS 9 conserve en grande partie le classement selon la norme IAS 39 pour les passifs financiers qui peuvent être évalués soit au coût après amortissement ou à la JVRN. En vertu de la norme IFRS 9, les passifs financiers applicables seront évalués à la JVRN puisque ce choix réduit considérablement le décalage comptable qui pourrait survenir.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par la norme, la Compagnie n'a pas retraité les périodes antérieures et n'a pas choisi d'appliquer l'approche par superposition. Plutôt, certains actifs et passifs financiers détenus au 1^{er} janvier 2023 ont été réévalués et reclassés rétrospectivement par l'entremise de rajustements aux états consolidés de la situation financière, en fonction des nouvelles exigences en matière de classement et des caractéristiques de chaque instrument à la date de transition.

Le tableau ci-dessous présente les classements et la valeur comptable des actifs et passifs financiers présentés précédemment en vertu de la norme IAS 39 et suivant la transition vers la norme IFRS 9. La Compagnie a comptabilisé les incidences de l'adoption au moyen d'une réduction des capitaux propres des titulaires de contrat de 49 333 \$ correspondant à une réduction de 4 % au 1^{er} janvier 2023.

	1 ^{er} janvier 2023		Classement selon IAS 39	Classement selon IFRS 9
	Valeur comptable selon IAS 39	Valeur comptable selon IFRS 9		
Actifs financiers				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	69 354 \$	69 354 \$	Détenus à des fins de transaction	JVRN
Obligations et débetures	1 938 810	1 938 810	JVRN ou DAV	JVRN
Titres de capitaux propres	1 192 025	1 192 025	Détenus à des fins de transaction ou DAV	JVRN
Prêts hypothécaires	337 152	315 944	Prêts et créances	JVRN
Placements privés	441 230	391 449	Prêts et créances	JVRN
Dérivés	27 080	27 080	Détenus à des fins de transaction	JVRN
	4 005 651 \$	3 934 662 \$		
Passifs financiers				
Emprunt hypothécaire	12 697 \$	11 233 \$	Coût après amortissement	JVRN

L'introduction du modèle fondé sur les pertes attendues de la norme IFRS 9 qui a remplacé le modèle des pertes subies de la norme IAS 39 et le nouveau modèle de comptabilité de couverture générale n'a pas eu d'effet sur la Compagnie lors de la transition.

4. Placements

(en milliers de dollars)

a) Valeur comptable et juste valeur de l'actif investi

	2023		2022	
	Juste valeur	Valeur comptable déduction faite des provisions*	Juste valeur	Valeur comptable déduction faite des provisions*
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	85 547 \$	69 354 \$	69 354 \$	69 354 \$
Obligations et débetures	2 442 596	1 938 810	1 938 810	1 938 810
Titres de capitaux propres	1 424 160	1 192 025	1 192 025	1 192 025
Prêts hypothécaires	349 685	337 152	315 944	315 944
Placements privés	503 857	441 230	391 449	391 449
Dérivés	42 697	27 080	27 080	27 080
Immeubles de placement	438 800	432 300	432 300	432 300
	5 287 342 \$	4 437 951 \$	4 366 962 \$	4 366 962 \$

* les chiffres correspondants de 2022 sont présentés comme ils ont été comptabilisés dans l'année précédente selon les critères de la norme IAS 39. À compter de 2023, tout l'actif investi est évalué à sa juste valeur.

Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour évaluer la juste valeur de l'actif et du passif sont les suivantes :

Les placements à court terme comportant des titres qui arriveront à échéance dans un délai d'un an suivant la date de l'acquisition. La valeur comptable de ces instruments se rapproche de la juste valeur en raison de leurs échéances à court terme.

Les obligations et les débetures sont évaluées par des fournisseurs de cours indépendants utilisant des méthodes privées d'établissement des prix, en combinant les données de la valeur actuelle du marché d'instruments similaires avec des durées et une qualité du crédit comparables (évaluation matricielle). Les données importantes comportent notamment les courbes de rendement, les risques de crédit et les écarts, les mesures de volatilité et les taux de remboursement anticipé.

Le portefeuille de titres de capitaux propres comporte des actions privilégiées, des actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées et des unités de fonds d'immeubles de placement. Les actions de sociétés ouvertes et les actions privilégiées sont évaluées en fonction des cours du marché. Les actions de sociétés fermées et les unités d'immeubles de placement ont des justes valeurs qui sont fournies par des gestionnaires de fonds externes.

Les prêts hypothécaires sont évalués selon les flux de trésorerie actualisés utilisant des données du marché, notamment les échéances contractuelles et les taux d'actualisation courants offerts sur le marché en fonction de la durée et du type de propriété.

Les placements privés sont évalués selon des techniques et des hypothèses qui tiennent compte des modifications des taux d'intérêt et de la solvabilité de l'emprunteur particulier. L'évaluation tient également compte du rajustement des liquidités non observables, de même que toute provision applicable aux pertes sur créances.

Les évaluations des dérivés peuvent être touchées par les fluctuations des taux d'intérêt, les cours du change, des indices financiers, des écarts de crédit, un risque de défaillance (y compris les contreparties au contrat) et de la volatilité du marché. Les justes valeurs reposent sur des méthodes d'évaluation standard du marché conformes à celles qu'un intervenant sur le marché utiliserait pour évaluer ces instruments.

La juste valeur des immeubles de placement est soutenue par des preuves de marché selon l'évaluation d'évaluateurs qualifiés. Tout l'actif est évalué par un évaluateur indépendant au moins une fois tous les trois ans et est révisé chaque trimestre qu'en cas de changements importants.

b) Modalités importantes, exposition au risque de taux d'intérêt et risques de crédit sur les placements

		2023	2022
Obligations et débetures	Durée jusqu'à l'échéance	Valeur comptable	Valeur comptable
Gouvernement du Canada	Moins de 1 an	7 826 \$	19 131 \$
	De 1 an à 5 ans	211 163	51 497
	Plus de 5 ans	209 679	136 503
Gouvernements provinciaux	Moins de 1 an	-	6 173
	De 1 an à 5 ans	55 141	58 567
	Plus de 5 ans	627 335	558 462
Gouvernements municipaux	Moins de 1 an	-	-
	De 1 an à 5 ans	1 965	1 950
	Plus de 5 ans	16 453	15 514
Sociétés	Moins de 1 an	72 547	45 416
	De 1 an à 5 ans	395 900	318 984
	Plus de 5 ans	835 822	718 249
Gouvernements étrangers	Moins de 1 an	-	-
	De 1 an à 5 ans	8 765	8 364
	Plus de 5 ans	-	-
		2 442 596 \$	1 938 810 \$
Prêts hypothécaires	Moins de 1 an	24 689 \$	19 849 \$
	De 1 an à 5 ans	267 462	230 981
	Plus de 5 ans	57 534	86 322
		349 685 \$	337 152 \$
Placements privés	Moins de 1 an	5 745 \$	6 312 \$
	De 1 an à 5 ans	83 983	72 443
	Plus de 5 ans	414 129	362 475
		503 857 \$	441 230 \$

c) Analyse des revenus de placement nets

	2023	2022
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	3 824 \$	1 746 \$
Obligations et débetures - variation de la juste valeur	89 316	(256 691)
Obligations et débetures - revenus de placement	85 925	61 291
Titres de capitaux propres - variation de la juste valeur	122 468	(147 420)
Titres de capitaux propres - revenus de placement	47 798	33 610
Prêts hypothécaires	23 594	11 394
Placements privés	39 091	17 547
Placements privés - perte de la valeur du prêt	-	(3 400)
Dérivés - variation de la juste valeur	15 292	(6 013)
Dérivés - perte de placement	(612)	(20)
Immeubles de placement - produits locatifs	14 390	14 277
Immeubles de placement - variation de la juste valeur	1 191	60 536
Autres revenus de placement	1 177	(393)
Gains (pertes) de change	(2 125)	7 730
	441 329	(205 806)
Coûts relatifs aux placements	(5 273)	(4 507)
Revenus de placement nets (pertes)	436 056 \$	(210 313) \$

d) Instruments financiers dérivés

Les dérivés représentent des contrats financiers dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt sous-jacents, des taux de change, d'autres instruments financiers, le prix des produits de base et des indices. La Compagnie pourrait utiliser des dérivés, y compris des swaps, des contrats à terme et des options pour gérer les expositions actuelles et anticipées aux changements de taux d'intérêt, des taux de change et des cours du marché boursier.

Les swaps représentent des ententes contractuelles de gré à gré entre la Compagnie et un tiers afin d'échanger une série de flux de trésorerie reposant sur les taux appliqués à un montant nominal (notionnel) de référence. Les swaps de taux d'intérêt représentent des ententes contractuelles au titre desquelles deux contreparties échangent un paiement de taux d'intérêt fixe ou variable en fonction du montant notionnel pour une durée déterminée, selon une fréquence et libellé dans la même devise. Les swaps de devises représentent des transactions au titre desquelles deux contreparties échangent des flux de trésorerie de même nature et libellés en deux devises différentes.

Les contrats à terme représentent des obligations contractuelles permettant d'acheter ou de vendre un instrument financier, une devise étrangère ou autre produit de base sous-jacent à une date ultérieure prédéterminée à un prix précisé. Les contrats à terme représentent des contrats comportant des montants standards et des dates de règlement qui sont négociés sur des échanges réglementés.

Les options représentent des ententes contractuelles négociées sur des échanges réglementés où la ou le titulaire a le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif financier à un prix prédéterminé dans une période précise.

Les contreparties avec lesquelles la Compagnie conclut ces contrats dérivés sont des institutions financières canadiennes importantes qui ont reçu une cote élevée des agences de notation externes. Il existe une convention de soutien au crédit avec une contrepartie pour les garanties reçues et données contre l'exposition à la valeur de marché des dérivés nets. En 2023, les biens reçus en garantie ont totalisé 17 674 \$ (7 105 \$ en 2022).

Le montant notionnel est le montant auquel un taux ou un prix est appliqué pour déterminer les échanges de flux de trésorerie. La valeur de remplacement positive correspond aux pertes que subirait la Compagnie si toutes ses contreparties manquaient à leurs obligations immédiatement. Le montant de crédit équivalent représente la valeur de remplacement positive et le risque de crédit futur selon une formule établie par le BSIF. L'exigence de capital représente le capital réglementaire exigé pour soutenir les activités de la Compagnie au chapitre des dérivés. Ce montant est calculé à l'aide du montant du crédit équivalent pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie comme indiqué par le BSIF. La juste valeur de marché représente le montant estimatif que la Compagnie devrait payer ou recevoir à la date de clôture des états consolidés de la situation financière pour annuler sa position.

Certaines obligations ont été données en garantie du passif aux termes de contrats dérivés. Au 31 décembre 2023, aucun titre brut donné en garantie (3 975 \$ en 2022).

	2023									
	Durée jusqu'à l'échéance (montants notionnels)				Juste valeur			Valeur de remplacement positive	Montant de crédit équivalent	Exigence de capital
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif	Total			
Contrats de taux d'intérêt										
Swaps	2 000 \$	29 100 \$	83 100 \$	114 200 \$	16 456 \$	(7 684) \$	8 772 \$	16 614 \$	18 006 \$	307 \$
Contrats de change										
Swaps	56 319 \$	26 178 \$	262 097 \$	344 594 \$	26 241 \$	(2 604) \$	23 637 \$	26 241 \$	47 771 \$	781 \$
Total	58 319 \$	55 278 \$	345 197 \$	458 794 \$	42 697 \$	(10 288) \$	32 409 \$	42 855 \$	65 777 \$	1 088 \$
	2022									
	Durée jusqu'à l'échéance (montants notionnels)				Juste valeur			Valeur de remplacement positive	Montant de crédit équivalent	Exigence de capital
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif	Total			
Contrats de taux d'intérêt										
Swaps	22 000 \$	56 200 \$	80 600 \$	158 800 \$	16 420 \$	(10 182) \$	6 238 \$	16 870 \$	18 360 \$	287 \$
Contrats de change										
Swaps	44 155 \$	7 279 \$	191 892 \$	243 326 \$	10 660 \$	(7 988) \$	2 672 \$	10 738 \$	25 936 \$	440 \$
Total	66 155 \$	63 479 \$	272 492 \$	402 126 \$	27 080 \$	(18 170) \$	8 910 \$	27 608 \$	44 296 \$	727 \$

e) Détermination des justes valeurs et hiérarchie des justes valeurs

Le tableau ci-dessous définit les mesures de la juste valeur en fonction de la hiérarchie des justes valeurs.

2023				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	85 547 \$	- \$	- \$	85 547 \$
Obligations et débetures	-	2 442 596	-	2 442 596
Titres de capitaux propres	1 300 311	-	123 849	1 424 160
Prêts hypothécaires	-	-	349 685	349 685
Placements privés	-	503 857	-	503 857
Dérivés	-	42 697	-	42 697
Immeubles de placement	-	-	438 800	438 800
Actif des fonds distincts	2 099 201	199 356	19 966	2 318 523
Actifs à leur juste valeur	3 485 059 \$	3 188 506 \$	932 300 \$	7 605 865 \$
Dérivés	- \$	10 288 \$	- \$	10 288 \$
Emprunt hypothécaire	-	10 969	-	10 969
Passif des fonds distincts	-	114	-	114
Passifs à leur juste valeur	- \$	21 371 \$	- \$	21 371 \$

2022				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	69 354 \$	- \$	- \$	69 354 \$
Obligations et débetures	-	1 938 810	-	1 938 810
Titres de capitaux propres	1 085 467	-	106 558	1 192 025
Prêts hypothécaires	-	-	315 944	315 944
Placements privés	-	391 449	-	391 449
Dérivés	-	27 080	-	27 080
Immeubles de placement	-	-	432 300	432 300
Actif des fonds distincts	1 672 848	167 306	21 063	1 861 217
Actifs à leur juste valeur	2 827 669 \$	2 524 645 \$	875 865 \$	6 228 179 \$
Dérivés	- \$	18 170 \$	- \$	18 170 \$
Emprunt hypothécaire	-	11 233	-	11 233
Passif des fonds distincts	-	843	-	843
Passifs à leur juste valeur	- \$	30 246 \$	- \$	30 246 \$

La catégorisation au sein de la hiérarchie a été déterminée en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif connexes comme il est indiqué ci-après :

Niveau 1 – déterminée en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des éléments d'actif identiques.

Niveau 2 – déterminée au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données observables autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1.

Niveau 3 – déterminée au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données autres que des données de marché observables.

f) Immeubles de placement

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	432 300 \$	368 713 \$
Acquisitions	-	-
Améliorations	5 309	3 051
Variation de la juste valeur	1 191	60 536
Solde à la clôture de l'exercice	438 800 \$	432 300 \$

Certains immeubles de placement sont grevés d'emprunts hypothécaires comme discuté dans la note 12.

5. Gestion des risques financiers

(en milliers de dollars)

Le cadre de la gestion des risques financiers de la Compagnie vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque soit conforme aux objectifs et au seuil de tolérance au risque de la Compagnie, ainsi qu'à maintenir un juste équilibre entre les risques et les avantages tout en protégeant la situation financière de la Compagnie contre les événements qui pourraient nuire de façon importante à sa solidité financière. L'équilibre entre les risques et les avantages est atteint au moyen de la conciliation de la tolérance au risque et de la stratégie d'entreprise, de la diversification des risques, de la fixation de prix appropriés en fonction du risque, de l'atténuation du risque à l'aide de contrôles préventifs et du transfert du risque à des tiers.

La Compagnie a élaboré des politiques portant sur la détermination, l'évaluation, la surveillance, l'atténuation et le contrôle des risques liés aux instruments financiers. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché (capitaux propres, immeubles de placement, taux d'intérêt, change et actions privilégiées) et le risque de liquidité. Des cibles et des limites pour les portefeuilles à l'échelle de l'entreprise sont établies, qui ont pour fonction de s'assurer que les portefeuilles de placement sont largement diversifiés en fonction des catégories d'actif et des risques de placement individuels. Les sections suivantes expliquent comment la Compagnie gère chacun de ces risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Compagnie subisse une perte financière si certains débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements d'intérêt ou de capital à leur échéance. L'Équitable a pour politique d'acquiescer principalement des placements de bonne qualité et de réduire au minimum la concentration excessive d'éléments d'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société. Des lignes directrices précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif, à chaque secteur et à chaque émetteur. Le risque de portefeuille est évalué en utilisant les techniques d'évaluation établies par le secteur. Les cotes utilisées pour les obligations, les prêts hypothécaires et les placements privés proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes. Ces portefeuilles sont surveillés de façon continue et font régulièrement l'objet d'un rapport auprès du comité principal du service du crédit et des placements du conseil d'administration ou par le conseil d'administration.

La Compagnie consent des prêts de titres pour générer un revenu supplémentaire. Le dépositaire de titres de la Compagnie est utilisé en tant qu'agent prêteur. La garantie, laquelle dépasse la juste valeur des titres prêtés est déposée par l'emprunteur auprès de l'agent prêteur et est maintenue par l'agent prêteur jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit retourné. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement par l'agent prêteur qui obtient ou rembourse la garantie supplémentaire au fur et à mesure que la juste valeur des titres prêtés fluctue. De plus, l'agent des prêts de titres indemnise la Compagnie contre tout risque lié à l'emprunteur; ce qui signifie que l'agent prêteur convient contractuellement de remplacer les titres non retournés en raison d'un manque de l'emprunteur. Au 31 décembre 2023, la Compagnie avait prêté des titres, lesquels sont inclus dans l'actif investi, ayant une juste valeur de 1 089 574 \$ (870 276 \$ en 2022) et une garantie de 1 169 714 \$ (896 689 \$ en 2022).

La Compagnie est exposée au risque de crédit lié aux primes payables par les titulaires de contrat pendant le délai de grâce stipulé dans le contrat d'assurance ou jusqu'à la libération ou la résiliation du contrat. Les commissions payées aux agents et aux courtiers sont déduites des montants à recevoir, le cas échéant. La réassurance est cédée à des contreparties qui ont une qualité de crédit cotée A ou ayant une cote supérieure. La concentration du risque de crédit est gérée conformément aux lignes directrices approuvées tous les ans par le conseil d'administration. Le risque de crédit maximal au titre de l'actif des contrats de réassurance détenus représente les soldes présentés dans les états financiers. La direction examine et évalue annuellement la solvabilité des réassureurs.

i) Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau suivant résume l'exposition maximale de la Compagnie au risque de crédit lié aux instruments financiers. L'exposition maximale au risque de crédit est la juste valeur de l'actif. On suppose que les obligations émises par le gouvernement détenues par la Compagnie n'ont été exposées à aucun risque de crédit. L'exposition au risque de crédit découlant du marché lié aux options de dépôt à intérêt variable de l'assurance vie universelle est transmise aux titulaires de contrat et, par conséquent, ne fait pas partie de l'exposition totale au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit sur les dérivés est nette de la garantie d'une contrepartie. Les prêts aux titulaires de contrat ne constituent pas un risque de crédit, car ils sont garantis par la valeur de rachat du contrat.

	2023	2022
Obligations et débetures	1 304 269 \$	1 082 649 \$
Titres de capitaux propres	241 272	209 101
Prêts hypothécaires	349 685	337 152
Placements privés	503 857	441 230
Dérivés	24 032	19 957
Autres	87 153	93 068
Total du risque de crédit maximal aux états consolidés de la situation financière	2 510 268 \$	2 183 157 \$

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs apparentés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires du fait qu'ils exercent leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

	2023		2022	
Obligations émises ou garanties par le ou les :				
Gouvernement fédéral canadien	428 668 \$	17,5 %	207 131 \$	10,7 %
Gouvernements provinciaux canadiens	682 476	28,0 %	623 202	32,1 %
Gouvernements municipaux canadiens	18 418	0,8 %	17 464	0,9 %
Gouvernements étrangers	8 765	0,4 %	8 364	0,4 %
Total des obligations d'État (aucune exposition au risque de crédit)	1 138 327 \$	46,7 %	856 161 \$	44,1 %
Obligations de sociétés par secteur d'industrie :				
Secteur financier	575 347 \$	23,5 %	487 863 \$	25,2 %
Services publics et énergie	276 528	11,3 %	230 108	11,9 %
Secteur industriel	131 853	5,4 %	98 977	5,1 %
Télécommunications	76 308	3,1 %	62 569	3,2 %
Autres	244 233	10,0 %	203 132	10,5 %
Total des obligations de sociétés	1 304 269 \$	53,3 %	1 082 649 \$	55,9 %
Total des obligations et des débetures	2 442 596 \$	100,0 %	1 938 810 \$	100,0 %

iii) Qualité de l'actif

	2023	2022
Qualité du portefeuille d'obligations et de débetures :		
AAA	462 860 \$	235 276 \$
AA	805 009	724 805
A	738 881	660 365
BBB	431 291	312 287
BB	4 555	6 077
Total des obligations et des débetures	2 442 596 \$	1 938 810 \$

La Compagnie comptabilise tout l'actif investi à la juste valeur en vertu de la norme IFRS 9. Toute dépréciation est prise en compte dans la juste valeur. Au 31 décembre 2022, une provision pour dépréciation de 3 400 \$ était requise en vertu de l'IAS 39.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de changements négatifs au chapitre des taux et cours du marché. Le risque de marché comprend le risque sur capitaux propres, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux immeubles de placement et le risque sur actions privilégiées.

i) Risque sur capitaux propres

Le risque sur capitaux propres constitue la possibilité d'une perte financière découlant du déclin des cours du marché boursier.

La plupart des placements en actions garantissent des produits d'assurance vie avec participation ou d'assurance vie universelle pour lesquels les rendements des placements sont transférés aux titulaires de contrat grâce à des modifications de routine du montant des participations déclaré ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des marchés boursiers sont en grande partie neutralisées par des variations des passifs au titre des contrats. Au même moment, la Compagnie tire une portion de ses bénéfices des produits d'honoraires générés par les fonds distincts et des produits d'assurance vie universelle dont le solde des comptes évolue généralement conformément au niveau du marché boursier. Les déclins de la valeur marchande de cet actif entraînent des réductions correspondantes sur les produits d'honoraires, ayant une incidence sur le bénéfice net et la MSC. La Compagnie a été directement exposée aux marchés boursiers par des placements couvrant le passif du compte général, les capitaux propres des titulaires de contrat et des régimes de retraite des employés. De plus, le passif des garanties des fonds distincts est directement touché par les fluctuations des marchés boursiers.

L'incidence immédiate estimative d'une fluctuation des marchés boursiers est la suivante :

	2023			
	Diminution de 10 %	Diminution de 35 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 35 %
Bénéfice net	(28 200) \$	(98 800) \$	28 200 \$	98 800 \$
Titres de capitaux propres	(28 200)	(98 800)	28 200	98 800
Marge sur services contractuels	(16 400)	(68 300)	14 500	45 800

	2022			
	Diminution de 10 %	Diminution de 35 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 35 %
Bénéfice net	(22 300) \$	(78 000) \$	22 300 \$	78 000 \$
Titres de capitaux propres	(22 300)	(78 000)	22 300	78 000
Marge sur services contractuels	(14 600)	(60 100)	13 200	41 200

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente la possibilité d'une perte financière découlant du changement de la valeur des éléments d'actif et du passif en raison de la fluctuation ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. Ces risques sont gérés dans le programme en matière de gestion de l'actif et du passif de la Compagnie.

Les risques associés à toute discordance des sensibilités de l'actif et du passif, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif, à la défaillance de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et examinés périodiquement. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux et des écarts).

L'incidence immédiate estimative d'une fluctuation des taux d'intérêt ou des écarts de crédit est présentée ci-dessous.

Taux d'intérêt :

	2023		2022	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Bénéfice net	(4 000) \$	200 \$	(3 500) \$	200 \$
Titres de capitaux propres	(4 000)	200	(3 500)	200
Marge sur services contractuels	(55 500)	21 900	(11 200)	4 300

Écarts de crédit :

	2023		2022	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Bénéfice net	1 600 \$	3 200 \$	(300) \$	3 300 \$
Titres de capitaux propres	1 600	3 200	(300)	3 300
Marge sur services contractuels	-	-	-	-

iii) Risque de change

Le risque de change constitue la possibilité d'une perte financière découlant du changement des taux de change. La Compagnie tire une portion de ses bénéfices des produits d'honoraires générés par les fonds distincts et de certains contrats d'assurance dont le solde des comptes comprend l'exposition au risque de change. Par conséquent, les déclins de la valeur marchande de cet actif en raison des fluctuations du taux de change pourraient entraîner des réductions correspondantes sur les produits d'honoraires, ayant une incidence sur le bénéfice net et la MSC. La Compagnie investit également dans des actifs libellés en devises étrangères pour améliorer la diversification et améliorer les rendements. Les contrats dérivés sur devises croisées sont utilisés lorsqu'il y a déséquilibre entre les monnaies de libellé d'un placement et d'un passif. L'incidence immédiate estimative d'une fluctuation du dollar canadien serait la suivante :

	2023		2022	
	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Bénéfice net	(7 100) \$	7 100 \$	(7 800) \$	7 800 \$
Titres de capitaux propres	(7 100)	7 100	(7 800)	7 800
Marge sur services contractuels	(14 400)	14 400	(15 700)	15 700

iv) Risque lié aux immeubles de placement

Le risque lié aux immeubles de placement représente la possibilité d'une perte financière découlant du déclin des valeurs immobilières et des manquements potentiels aux contrats de location. L'incidence immédiate estimative d'une fluctuation des valeurs d'immeubles de placement est la suivante :

	2023		2022	
	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Bénéfice net	(18 800) \$	18 800 \$	(20 200) \$	20 200 \$
Titres de capitaux propres	(18 800)	18 800	(20 200)	20 200
Marge sur services contractuels	-	-	-	-

v) Risque sur actions privilégiées

Le risque sur actions privilégiées constitue la possibilité d'une perte financière découlant du déclin de la valeur des actions privilégiées. L'incidence immédiate d'une fluctuation des valeurs des actions privilégiées est la suivante :

	2023		2022	
	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Bénéfice net	(13 300) \$	13 300 \$	(11 100) \$	11 100 \$
Titres de capitaux propres	(13 300)	13 300	(11 100)	11 100
Marge sur services contractuels	-	-	-	-

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Compagnie soit incapable de s'acquitter de la totalité de ses engagements en matière de sorties de fonds à mesure qu'ils arrivent à échéance. Une position prudente en matière de liquidité est maintenue qui surpasse tout le passif payable à vue. La stratégie de la Compagnie en matière de gestion de l'actif et du passif lui permet de maintenir une situation financière solide en s'assurant qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour couvrir ses besoins de financement éventuels. La Compagnie investit dans divers types d'actif en vue de les appairer avec son passif de différentes durées. Pour renforcer davantage sa position sur le plan des liquidités, la Compagnie gère activement et surveille de près le niveau de son capital et de son actif, la diversification et la qualité du crédit de ses placements ainsi que les montants prévus et réels de ses liquidités par rapport aux objectifs établis. En cas de crise de liquidités, des plans d'urgence sont en place.

i) Analyse d'échéance

Le tableau suivant fournit une analyse d'échéance des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus de la Compagnie en fonction de l'estimation des flux de trésorerie futurs tenant compte des dates auxquelles les flux de trésorerie sont susceptibles de se produire. Le passif au titre de la couverture restante évalué en vertu de la MRP a été exclu.

	2023					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et plus
Contrats d'assurance	578 805 \$	542 350 \$	487 607 \$	451 718 \$	405 477 \$	(77 541 583) \$
Contrats de réassurance détenus	(24 684)	(26 410)	(25 835)	(23 975)	(22 898)	438 448
Total	554 121 \$	515 940 \$	461 772 \$	427 743 \$	382 579 \$	(77 103 135) \$

	2022					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et plus
Contrats d'assurance	511 645 \$	482 183 \$	431 374 \$	390 558 \$	357 464 \$	(57 112 923) \$
Contrats de réassurance détenus	(17 396)	(19 883)	(21 185)	(20 484)	(18 614)	328 203
Total	494 249 \$	462 300 \$	410 189 \$	370 074 \$	338 850 \$	(56 784 720) \$

Les échéances contractuelles des passifs financiers restants sont les suivantes :

	2023					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et plus
Passif au titre des contrats d'assurance	(89 648) \$	(82 684) \$	(38 307) \$	(19 687) \$	(22 507) \$	(65 671) \$
Impôts à payer	-	-	-	-	-	-
Emprunt hypothécaire	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-
Total	(89 648) \$	(82 684) \$	(38 307) \$	(19 687) \$	(22 507) \$	(65 671) \$

	2022					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et plus
Passif au titre des contrats de placement	s. o.					
Impôts à payer	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Emprunt hypothécaire	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-
Total	- \$					

Les liquidités de la Compagnie sont présentées dans le tableau suivant, représentées comme l'excédent des liquidités par rapport aux montants payables sur demande afin de s'assurer que les demandes en espèces puissent être satisfaites.

	2023	2022
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	85 547 \$	69 354 \$
Obligations et débiteures	2 442 596	1 938 810
Titres de capitaux propres	1 300 311	1 085 467
Autres éléments d'actif à vue	16 456	16 420
Total de l'actif liquide	3 844 910 \$	3 110 051 \$
Contrats d'assurance	2 766 891 \$	2 375 293 \$
Contrats de placement	192 433	-
Autres éléments de passif à vue	14 268	16 338
Total du besoin de liquidité	2 973 592 \$	2 391 631 \$
Liquidités	871 318 \$	718 420 \$

6. Autres actifs

(en milliers de dollars)

	2023	2022
Autres créances	5 896 \$	6 105 \$
Actif incorporel	2 401	3 709
Participations dans des entreprises associées	663	-
Impôt à recevoir	-	28 068
Total	8 960 \$	37 882 \$

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	2023	2022
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	34 002 \$	38 890 \$
Ajouts	16 463	140
Sorties	(870)	(5 028)
Solde à la clôture de l'exercice	49 595 \$	34 002 \$
Cumul des amortissements		
Solde à l'ouverture de l'exercice	16 123 \$	16 560 \$
Amortissement de l'exercice	2 589	3 859
Sorties	(870)	(4 296)
Solde à la clôture de l'exercice	17 842 \$	16 123 \$
Valeur nette comptable	31 753 \$	17 879 \$

8. Fonds distincts

(en milliers de dollars)

Le tableau suivant présente l'actif des fonds distincts par catégorie d'actif :

	2023	2022
Actif		
Parts de fonds communs de placement et de fonds en gestion commune	2 102 059 \$	1 687 297 \$
Trésorerie et placements à court terme	51 353	55 968
Obligations et débetures	161 639	112 449
Placements privés	2 444	3 436
Fonds immobilier	19 966	21 063
Autres éléments d'actif	2 747	622
Total de l'actif net des fonds distincts	2 340 208 \$	1 880 835 \$
Composition de l'actif net des fonds distincts		
Part des titulaires de contrat	2 319 955 \$	1 861 583 \$
Part de la Compagnie	20 253	19 252
Total de l'actif net des fonds distincts	2 340 208 \$	1 880 835 \$

Le tableau suivant présente les variations au titre de l'actif des fonds distincts :

	2023	2022
Actif net à l'ouverture de l'exercice	1 880 835 \$	1 943 883 \$
Ajouts à (déductions de) l'actif :		
Montants reçus des titulaires de contrat	571 860	450 432
Transferts nets au fonds général	(274)	(1 083)
Montants retirés par les titulaires de contrat	(301 070)	(241 514)
Apports nets des titulaires de contrat	270 516	207 835
Intérêts et dividendes	47 862	39 464
Gains réalisés nets	29 057	27 224
Gains latents (pertes latentes) sur les placements	167 549	(288 715)
Revenus de placement nets (pertes)	244 468	(222 027)
Frais de gestion et autres coûts d'exploitation	(55 611)	(48 856)
Actif net à la clôture de l'exercice	2 340 208 \$	1 880 835 \$

Les contrats ci-dessus représentent les contrats sous-jacents de fonds distincts et constituent les éléments sous-jacents aux fins de la MHV lorsque les titulaires de contrats partagent les rendements des éléments sous-jacents.

9. Avantages sociaux futurs des employés

(en milliers de dollars)

L'Équitable maintient un régime à cotisations déterminées fournissant des prestations de retraite aux employés admissibles. L'actif du régime est détenu séparément de celui de la Compagnie dans des fonds contrôlés par des fiduciaires. Le coût total constaté au titre du régime à cotisations déterminées est de 4 754 \$ (4 083 \$ en 2022). Les actifs et le coût constatés au titre du régime à cotisations déterminées ne sont pas compris dans les renseignements concernant les prestations de retraite ci-dessous.

La Compagnie offre aussi un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles. Le régime de retraite à prestations déterminées du personnel est détenu dans un fonds distinct qui est juridiquement distinct de la Compagnie. La Compagnie a adopté une politique de financement afin d'effectuer les cotisations requises minimales comme la loi l'exige ou un montant plus élevé, selon ce qui sera jugé approprié. Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs des employés pour 2023, qui se composent des cotisations de la Compagnie au régime de retraite par capitalisation et des paiements en espèces faits directement aux bénéficiaires d'autres régimes d'avantages sociaux, s'est chiffré à 2 066 \$ (2 287 \$ en 2022).

a) Renseignements à propos du régime de retraite à prestations déterminées, des régimes de retraite complémentaires pour les membres de la haute direction et autres avantages postérieurs à l'emploi

	Prestations de retraite		Autres prestations	
	2023	2022	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	96 076 \$	126 807 \$	7 494 \$	8 670 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice – employeur	1 528	2 294	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice – employé	592	601	-	-
Coût des services passés	-	871	-	-
Coût financier	4 798	3 802	364	253
Prestations versées	(4 012)	(4 289)	(552)	(506)
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des variations au titre des résultats techniques du régime	(15)	(269)	-	554
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des variations au titre des hypothèses financières	5 422	(33 741)	308	(1 477)
Solde à la clôture de l'exercice	104 389 \$	96 076 \$	7 614 \$	7 494 \$
Juste valeur des actifs				
Solde à l'ouverture de l'exercice	92 915 \$	109 156 \$	- \$	- \$
Rendement réel de l'actif	9 897	(14 334)	-	-
Cotisations de l'employeur	1 514	1 781	552	506
Cotisations du personnel	592	601	-	-
Prestations versées	(4 012)	(4 289)	(552)	(506)
Solde à la clôture de l'exercice	100 906 \$	92 915 \$	- \$	- \$
Juste valeur des actifs	100 906 \$	92 915 \$	- \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	104 389	96 076	7 614	7 494
Obligation nette au titre des prestations constituées	(3 483) \$	(3 161) \$	(7 614) \$	(7 494) \$

Composition de la juste valeur de l'actif des prestations de retraite

	2023	2022
Obligations	26 571 \$	21 216 \$
Titres de capitaux propres mondiaux (Canada)	21 286	20 058
Stratégie fondamentale axée sur les actions mondiales CC&L Q	16 116	14 921
Stratégie de croissance axée sur les actions canadiennes CC&L Q	10 706	9 547
Fonds immobilier canadien de prestige BentallGreenOak Ltd	10 584	11 063
Fonds immobilier mondial UBS Canada	9 382	10 000
Placements privés	2 444	3 436
Montants en dépôt auprès du Receveur général du Canada	1 888	2 098
Dérivés (taux d'intérêt)	1 202	(606)
Fonds équilibré MFS	355	607
Liquidités	309	369
Revenus de placement à recevoir	63	206
Total de l'actif du régime	100 906 \$	92 915 \$

La juste valeur de l'actif du régime est déterminée de la même façon comme il est indiqué à la note 4 a). Le portefeuille d'obligations est investi dans les obligations d'État et de sociétés notées de BBB à AAA. À chaque date de clôture, la composition de placements de l'actif du régime est passée en revue et comparée à la composition cible. La composition cible a été établie afin d'équilibrer le risque de taux d'intérêt, le risque sur capitaux propres et le risque de longévité.

i) Mandat de placement

Le régime à prestations déterminées comporte un mandat de placement pour chaque type d'actif. Les actifs sont investis en fonction des paramètres suivants :

Catégories d'actif	Minimum	Indice de référence	Maximum
Liquidités	0 %	1 %	10 %
Revenu fixe	20 %	29 %	40 %
Immeubles de placement	10 %	20 %	30 %
Titres de capitaux propres	40 %	50 %	60 %

Les titres de capitaux propres sont investis selon les lignes directrices suivantes :

Catégories d'actif	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	12 %	22 %	32 %
Titres de capitaux propres mondiaux	68 %	78 %	88 %

b) Obligations nettes au titre des prestations constituées constaté dans les états consolidés de la situation financière

	Prestations de retraite		Autres prestations	
	2023	2022	2023	2022
Autres éléments de passif	3 483 \$	3 161 \$	7 614 \$	7 494 \$

c) Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux

	Prestations de retraite		Autres prestations	
	2023	2022	2023	2022
Coût des services rendus au cours de l'exercice – employeur	1 528 \$	2 294 \$	- \$	- \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice – coûts administratifs	195	291	-	-
Coût des services passés	-	871	-	-
Coût financier	154	556	364	253
	1 877 \$	4 012 \$	364 \$	253 \$

d) Hypothèses actuarielles importantes adoptées en vue du calcul des obligations au titre des prestations constituées de la Compagnie

	2023	2022
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	4,65 %	5,05 %
Taux d'actualisation pour le calcul du coût net des prestations	5,05 %	3,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %

Le taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations constituées a été de 5,60 % jusqu'en 2027 et diminuant annuellement pour atteindre un taux de 3,57 % en 2043. Le taux tendanciel hypothétique du coût des soins dentaires utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations constituées a été de 5,00 % jusqu'en 2027, diminuant annuellement pour atteindre un taux de 3,57 % en 2043.

e) Analyse de sensibilité

La sensibilité aux changements d'hypothèses actuarielles des obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre 2023 se traduirait ainsi :

	Prestations de retraite	Autres prestations
Taux d'actualisation de 4,40 % (au lieu de 4,65 %)	3 652 \$	204 \$
Taux d'augmentation du salaire de 2,75 % (au lieu de 3,00 %)	(923)	inclus ci-dessous*
Augmentation de 1,00 % des taux tendanciels du coût des soins de santé et des soins dentaires	s. o.	883

10. Gestion des risques d'assurance

(en milliers de dollars)

a) Hypothèses à l'égard des contrats

Les méthodes d'établissement des hypothèses importantes de la Compagnie dans le calcul du passif au titre des contrats sont expliquées ci-après. Du côté opérationnel, les hypothèses sont supplémentées par l'ajout de marges qui dans l'ensemble représentent l'ajustement au titre du risque non financier (veuillez consulter la note 2). Les méthodes et les processus pour estimer les données utilisées pour évaluer les contrats sont conformes aux périodes précédentes.

Mortalité

La mortalité représente la survenance du décès dans une population donnée. Les meilleures estimations d'hypothèses reposent sur une combinaison des résultats techniques de la Compagnie et des résultats techniques récents de l'industrie découlant des tableaux de l'Institut canadien des actuaires. Les projections de mortalité sont ajustées davantage pour tenir compte des améliorations futures attendues. Les hypothèses sont différenciées selon l'âge du titulaire de contrat, le sexe, la catégorie de tarification et le type de contrat. En général, une augmentation des taux de mortalité attendus pour les affaires d'assurance vie sans participation en fonction des résultats techniques fera en sorte d'augmenter le coût des réclamations prévu ce qui aura pour effet de réduire davantage le bénéfice prévu futur de la Compagnie.

Longévité

Les hypothèses reposent sur une combinaison des résultats techniques de la Compagnie et des résultats techniques récents de l'industrie découlant des tableaux de l'Institut canadien des actuaires. On accorde une allocation adéquate pour les améliorations futures attendues au titre de la mortalité. Une augmentation de la longévité prévue (une réduction des taux de mortalité) entraînera une augmentation du coût des paiements de rentes immédiats attendus, ce qui réduira le bénéfice futur prévu de la Compagnie.

Morbidité

La morbidité représente la survenance d'un accident ou d'une maladie parmi les risques assurés. Les hypothèses reposent sur une combinaison des résultats techniques de la Compagnie et des résultats techniques récents de l'industrie. On tient compte de multiples facteurs pour déterminer le taux de dérivation, dont l'âge, le type de contrat, le sexe, la taille du contrat et le type d'emploi. Une augmentation des taux d'incidence prévus (taux d'accident et de maladie) ou une diminution des taux de résiliation (taux de rétablissement) augmenteront le coût des réclamations prévu, ce qui réduira le bénéfice futur prévu de la Compagnie.

Taux de déchéance des contrats

Les titulaires de contrat peuvent mettre fin à leur contrat avant l'expiration en cessant de payer leurs primes ou en faisant la demande d'un rachat. Les estimations de la Compagnie ayant trait aux taux futurs de déchéance sont fondées sur les résultats techniques antérieurs de chaque groupe et ceux de l'industrie lorsqu'ils sont disponibles. Un groupe de contrats est considéré comme couvert en matière de déchéances si une augmentation des taux de déchéance augmente le taux de rentabilité de façon considérable.

Frais de maintien des contrats

Le passif au titre des contrats tient compte de certains montants liés aux frais d'administration des contrats en vigueur, y compris les coûts relatifs à la perception des primes, au traitement et au règlement des réclamations, aux évaluations actuarielles périodiques, à certains impôts connexes des titulaires de contrat, à la préparation et à l'expédition des relevés, aux frais indirects connexes et aux frais généraux. Pour les besoins du processus de prévision des charges, il est nécessaire de procéder à l'estimation de certains facteurs comme les taux d'augmentation des salaires, les changements dans la productivité, l'inflation, le volume d'affaires et les taux des impôts indirects. Les estimations de frais futurs de maintien des contrats sont basées sur les résultats techniques de la Compagnie. Seuls les flux de trésorerie qui sont directement attribuables à l'exécution des obligations du contrat en utilisant les techniques de comptabilité par activités sont compris dans le passif au titre des contrats. Ces frais sont affectés aux groupes de contrats en utilisant des méthodes qui sont systématiques et rationnelles et sont appliquées de façon constante à tous les coûts qui ont des caractéristiques semblables. Habituellement, ces frais attribuables représentent 82 % du total des frais.

Participations versées aux titulaires de contrat

Le passif au titre des contrats prend en compte les participations futures estimatives qui seront versées aux titulaires de contrat moyennant que les participations ultérieures soient rajustées pour tenir compte des résultats techniques. Les participations futures seront supérieures ou inférieures à celles utilisées pour déterminer le passif au titre des contrats en fonction des résultats techniques futurs.

Taux d'actualisation

La norme IFRS 17 distingue les exigences pour les taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui ne fluctuent pas en fonction des rendements de tout élément sous-jacent des flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements de tout élément sous-jacent. Pour ceux qui ne fluctuent pas au cours de la période observable (les 30 premières années), le taux d'actualisation est composé de taux sans risque plus une prime d'illiquidité. La prime d'illiquidité repose sur un panier d'actifs de référence plus une prime supplémentaire pour tenir compte des différences d'illiquidité entre ces actifs de référence et les flux de trésorerie du passif. À la 70^e année, le taux d'actualisation est déterminé en utilisant des lignes directrices décrites dans les normes de pratique professionnelle de l'Institut canadien des actuaires et représente un taux sans risque ultime plus une prime de liquidité ultime. Entre la 30^e et la 70^e année, les taux d'actualisation sont déterminés par interpolation linéaire.

Taux d'actualisation	Taux sans risque	Plus illiquide Prime de liquidité	Moins illiquide Prime de liquidité
Année 1 (%)	4,55 %	1,09 %	0,74 %
Année 2 (%)	3,77 %	1,33 %	0,83 %
Année 3 (%)	3,38 %	1,47 %	0,91 %
Année 4 (%)	3,24 %	1,54 %	0,95 %
Année 5 (%)	3,12 %	1,60 %	1,00 %
Année 6 (%)	3,08 %	1,63 %	1,03 %
Année 7 (%)	3,08 %	1,66 %	1,07 %
Année 8 (%)	3,10 %	1,68 %	1,09 %
Année 9 (%)	3,11 %	1,70 %	1,11 %
Année 10 (%)	3,11 %	1,72 %	1,13 %
Année 15 (%)	3,11 %	1,70 %	1,08 %
Année 20 (%)	3,08 %	1,72 %	1,19 %
Année 25 (%)	3,05 %	1,71 %	1,24 %
Année 30 (%)	3,02 %	1,66 %	1,20 %
Année 40 (%)	3,18 %	1,62 %	1,27 %
Année 50 (%)	3,34 %	1,58 %	1,35 %
Année 60 (%)	3,49 %	1,54 %	1,43 %
Année 70 (%)	3,65 %	1,50 %	1,50 %
Année 80 (%)	3,65 %	1,50 %	1,50 %
Année 90 (%)	3,65 %	1,50 %	1,50 %
Année 100 (%)	3,65 %	1,50 %	1,50 %

b) Sensibilité aux hypothèses

Les hypothèses importantes utilisées dans l'évaluation des contrats d'assurance sont la mortalité, la morbidité et la déchéance. L'analyse de sensibilité suivante démontre l'incidence immédiate sur le bénéfice net, les titres de capitaux propres et la marge sur services contractuels d'une modification possible, raisonnable et permanente au titre de ces hypothèses, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées. Les incidences sont présentées séparément, soit les montants bruts et nets des incidences des contrats de réassurance détenus.

L'incidence sur la MSC est attribuable aux contrats d'assurance évalués en utilisant la MGE et la MHV. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en utilisant la MGE, l'incidence s'étend à la MSC aux taux d'actualisation immobilisés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en utilisant la MVH, l'incidence s'étend à la MSC aux taux actuels.

L'incidence sur le bénéfice net est attribuable à toute partie des sensibilités pour les contrats d'assurance évalués en vertu de la MGE ou de la MHV qui ne peut pas être absorbée par la MSC, à la pleine incidence pour les contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP et à la différence de l'incidence entre les taux d'actualisation immobilisés et actuels pour les contrats d'assurance évalués en utilisant la MGE. Si les taux d'actualisation actuels sont plus élevés que les taux immobilisés, cela entraîne habituellement une incidence favorable sur le bénéfice net des contrats évalués en utilisant la MGE.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité d'un changement défavorable au titre des taux de mortalité. Une mortalité défavorable représente une augmentation de la mortalité pour les produits d'assurance vie et une diminution de la mortalité pour les produits de rente.

	2023				2022			
	Diminution de 2 %		Augmentation de 2 %		Diminution de 2 %		Augmentation de 2 %	
	brute	nette	brute	nette	brute	nette	brute	nette
Bénéfice net	(1 373) \$	(1 373) \$	2 137 \$	165 \$	(1 257) \$	(1 257) \$	3 455 \$	357 \$
Titres de capitaux propres	(1 373)	(1 373)	2 137	165	(1 257)	(1 257)	3 455	357
Marge sur services contractuels	(5)	(5)	(35 642)	(9 217)	(7)	(7)	(37 010)	(9 496)

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité d'un changement négatif au titre des taux de morbidité. Une morbidité défavorable représente une augmentation de l'incidence des vies actives et une diminution du rétablissement pour les personnes invalides.

	2023				2022			
	Diminution de 5 %		Augmentation de 5 %		Diminution de 5 %		Augmentation de 5 %	
	brute	nette	brute	nette	brute	nette	brute	nette
Bénéfice net	(4 263) \$	(2 279) \$	(8 889) \$	(8 842) \$	(4 116) \$	(2 205) \$	(7 727) \$	(7 826) \$
Titres de capitaux propres	(4 263)	(2 279)	(8 889)	(8 842)	(4 116)	(2 205)	(7 727)	(7 826)
Marge sur services contractuels	-	-	(5 741)	(1 403)	-	-	(5 416)	(1 237)

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité d'un changement défavorable au titre des taux de déchéance. Une déchéance défavorable représente une diminution au titre des taux de déchéance pour les produits couverts en matière de déchéance et une augmentation des taux de déchéance pour d'autres produits.

	2023				2022			
	Diminution de 10 %		Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %		Augmentation de 10 %	
	brute	nette	brute	nette	brute	nette	brute	nette
Bénéfice net	3 451 \$	3 267 \$	1 441 \$	3 374 \$	5 029 \$	4 743 \$	(17 351) \$	(15 483) \$
Titres de capitaux propres	3 451	3 267	1 441	3 374	5 029	4 743	(17 351)	(15 483)
Marge sur services contractuels	(19 833)	(19 171)	(85 123)	(102 717)	(20 627)	(19 833)	(63 836)	(74 979)

11. Contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus

(en milliers de dollars)

a) Changements des soldes des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus

Les rapprochements suivants montrent la façon dont les montants de la valeur comptable des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus ont changé au cours de l'année en conséquence des flux de trésorerie et des montants comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

Ce passif n'a pas d'échéance contractuelle et les titulaires de contrat peuvent retirer leurs fonds à tout moment. La juste valeur de ce passif est le montant payable à vue et les changements au titre du risque de crédit de ce passif n'ont pas eu d'incidence sur leur juste valeur.

i) Conciliation du passif net au titre des contrats d'assurance (actif) selon la couverture restante et les sinistres subis.

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres subis			Total
	Excluant la composante perte	Composante perte	Contrats non-MRP	Contrats en vertu de la MRP		
				Valeur actualisée des FTE	Ajustement au titre du risque	
2023						
Actif à l'ouverture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Passif à l'ouverture	4 726 643	13 948	91 296	351 657	27 209	5 210 753
Solde net à l'ouverture	4 726 643	13 948	91 296	351 657	27 209	5 210 753
Variations au titre des comptes de résultat						
<i>Produits tirés des activités d'assurance</i>						
Contrats en vertu de l'approche à la juste valeur	(289 788)	-	-	-	-	(289 788)
Autres contrats	(553 363)	-	-	-	-	(553 363)
Total des produits tirés des produits d'assurance	(843 151)	-	-	-	-	(843 151)
<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>						
Sinistres subis et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	160 723	449 149	-	609 872
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	86 037	-	-	-	-	86 037
Pertes et reprise des pertes au titre des contrats déficitaires	-	(575)	-	-	-	(575)
Ajustements du passif au titre des sinistres subis	-	-	456	(3 854)	573	(2 825)
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	86 037	(575)	161 179	445 295	573	692 509
Composantes placement exclues ci-dessus	(506 864)	-	506 864	-	-	-
Total du résultat des activités d'assurance	(1 263 978)	(575)	668 043	445 295	573	(150 642)
Charges financières d'assurance nettes	516 479	585	29 805	22 725	907	570 501
Total des variations au titre des comptes de résultat	(747 499)	10	697 848	468 020	1 480	419 859
Flux de trésorerie						
Primes reçues	2 253 434	-	-	-	-	2 253 434
Sinistres subis et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	(689 987)	(449 293)	-	(1 139 280)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	(384 305)	-	-	-	-	(384 305)
Total des flux de trésorerie	1 869 129	-	(689 987)	(449 293)	-	729 849
Solde net à la clôture	5 848 273	13 958	99 157	370 384	28 689	6 360 461
Actif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Passif à la clôture	5 848 273	13 958	99 157	370 384	28 689	6 360 461
Solde net à la clôture	5 848 273 \$	13 958 \$	99 157 \$	370 384 \$	28 689 \$	6 360 461 \$

	Passif au titre de la couverture restante			Passif au titre des sinistres subis		
	Excluant la composante perte	Composante perte	Contrats non-MRP	Contrats en vertu de la MRP		Total
				Valeur actualisée des FTE	Ajustement au titre du risque	
2022						
Actif à l'ouverture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Passif à l'ouverture	4 933 711	6 727	63 450	364 107	29 901	5 397 896
Solde net à l'ouverture	4 933 711	6 727	63 450	364 107	29 901	5 397 896
Variations au titre des comptes de résultat						
<i>Produits tirés des activités d'assurance</i>						
Contrats en vertu de l'approche selon la juste valeur	(288 252)	-	-	-	-	(288 252)
Autres contrats	(455 291)	-	-	-	-	(455 291)
Total des produits tirés des activités d'assurance	(743 543)	-	-	-	-	(743 543)
<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>						
Sinistres subis et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	155 904	385 885	-	541 789
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	53 518	-	-	-	-	53 518
Pertes et reprise des pertes au titre des contrats déficitaires	-	6 991	-	-	-	6 991
Ajustements du passif au titre des sinistres subis	-	-	1 099	15 490	1 349	17 938
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	53 518	6 991	157 003	401 375	1 349	620 236
Composantes placement exclues ci-dessus	(408 103)	-	408 103	-	-	-
Total du résultat des activités d'assurance	(1 098 128)	6 991	565 106	401 375	1 349	(123 307)
Charges financières d'assurance nettes	(748 239)	230	30 735	(27 679)	(4 041)	(748 994)
Total des variations au titre des comptes de résultat	(1 846 367)	7 221	595 841	373 696	(2 692)	(872 301)
Flux de trésorerie						
Primes reçues	1 959 535	-	-	-	-	1 959 535
Sinistres subis et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	(567 995)	(386 146)	-	(954 141)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	(320 236)	-	-	-	-	(320 236)
Total des flux de trésorerie	1 639 299	-	(567 995)	(386 146)	-	685 158
Solde net à la clôture	4 726 643	13 948	91 296	351 657	27 209	5 210 753
Actif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Passif à la clôture	4 726 643	13 948	91 296	351 657	27 209	5 210 753
Solde net à la clôture	4 726 643 \$	13 948 \$	91 296 \$	351 657 \$	27 209 \$	5 210 753 \$

ii) Conciliation du passif net au titre de contrats d'assurance (actif) selon l'évaluation de la composante pour les contrats qui ne sont pas évalués en vertu de la MRP.

2023	Valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Marge sur services contractuels			Total
			Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Autres	
Actif à l'ouverture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Passif à l'ouverture	3 420 830	874 007	-	456 734	84 491	4 836 062
Solde net à l'ouverture	3 420 830	874 007	-	456 734	84 491	4 836 062
Variations au titre des comptes de résultat						
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services rendus	-	-	-	(46 276)	(11 540)	(57 816)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-	(55 631)	-	-	-	(55 631)
Rajustement des résultats techniques	(1 031)	-	-	-	-	(1 031)
<i>Services rendus dans la période</i>	(1 031)	(55 631)	-	(46 276)	(11 540)	(114 478)
Contrats initialement comptabilisés dans la période	(149 247)	79 646	-	379	77 145	7 923
Variations des estimations qui :						
ajustent la MSC	21 968	(95 489)	-	55 258	23 502	5 239
résultent en des pertes et reprise des pertes au titre des contrats déficitaires	(12 465)	(2 348)	-	-	-	(14 813)
<i>Services futurs qui n'ont pas encore été rendus</i>	(139 744)	(18 191)	-	55 637	100 647	(1 651)
Ajustements du passif au titre des sinistres subis	519	(63)	-	-	-	456
<i>Services passés rendus dans les périodes précédentes</i>	519	(63)	-	-	-	456
Total du résultat des activités d'assurance	(140 256)	(73 885)	-	9 361	89 107	(115 673)
Charges financières d'assurance nettes	485 576	93 300	-	(24 839)	(7 166)	546 871
Total des variations au titre des comptes de résultat	345 320	19 415	-	(15 478)	81 941	431 198
Flux de trésorerie						
Primes reçues	1 818 414	-	-	-	-	1 818 414
Sinistres subis et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(734 224)	-	-	-	-	(734 224)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	(384 477)	-	-	-	-	(384 477)
Total des flux de trésorerie	699 713	-	-	-	-	699 713
Solde net à la clôture	4 465 863	893 422	-	441 256	166 432	5 966 973
Actif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Passif à la clôture	4 465 863	893 422	-	441 256	166 432	5 966 973
Solde net à la clôture	4 465 863 \$	893 422 \$	- \$	441 256 \$	166 432 \$	5 966 973 \$

2022	Valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Marge sur services contractuels			Total
			Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Autres	
Actif à l'ouverture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Passif à l'ouverture	3 600 926	1 007 176	-	404 324	-	5 012 426
Solde net à l'ouverture	3 600 926	1 007 176	-	404 324	-	5 012 426
Variations au titre des comptes de résultat						
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services rendus	-	-	-	(44 524)	(3 535)	(48 059)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-	(52 585)	-	-	-	(52 585)
Rajustement des résultats techniques	33	-	-	-	-	33
<i>Services rendus dans la période</i>	33	(52 585)	-	(44 524)	(3 535)	(100 611)
Contrats initialement comptabilisés dans la période	(135 512)	59 875	-	322	83 255	7 940
Variations des estimations qui :						
ajustent la MSC	168	4 365	-	(7 896)	4 516	1 153
résultent en des pertes et reprise des pertes au titre des contrats déficitaires	(2 681)	605	-	-	-	(2 076)
<i>Services futurs qui n'ont pas encore été rendus</i>	(138 025)	64 845	-	(7 574)	87 771	7 017
Ajustements du passif au titre des sinistres subis	1 181	(82)	-	-	-	1 099
<i>Services passés rendus dans les périodes précédentes</i>	1 181	(82)	-	-	-	1 099
Total du résultat des activités d'assurance	(136 811)	12 178	-	(52 098)	84 236	(92 495)
Charges financières d'assurance nettes	(676 692)	(145 347)	-	104 508	255	(717 276)
Total des variations au titre des comptes de résultat	(813 503)	(133 169)	-	52 410	84 491	(809 771)
Flux de trésorerie						
Primes reçues	1 561 355	-	-	-	-	1 561 355
Sinistres subis et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(607 402)	-	-	-	-	(607 402)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	(320 546)	-	-	-	-	(320 546)
Total des flux de trésorerie	633 407	-	-	-	-	633 407
Solde net à la clôture	3 420 830	874 007	-	456 734	84 491	4 836 062
Actif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Passif à la clôture	3 420 830	874 007	-	456 734	84 491	4 836 062
Solde net à la clôture	3 420 830 \$	874 007 \$	- \$	456 734 \$	84 491 \$	4 836 062 \$

iii) Conciliation de l'actif net au titre des contrats de réassurance détenus (passif) selon la couverture restante et les sinistres subis.

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres subis			
	Excluant la composante de recouvrement de la perte	Composante de recouvrement de la perte	Contrats non-MRP	Contrats en vertu de la MRP		Total
				Valeur actualisée attendue des FTE	Ajustement au titre du risque	
2023						
Actif à l'ouverture	216 235 \$	3 201 \$	30 026 \$	159 018 \$	11 369 \$	419 849 \$
Passif à l'ouverture	-	-	-	-	-	-
Solde net à l'ouverture	216 235	3 201	30 026	159 018	11 369	419 849
Variations au titre des comptes de résultat						
<i>Affectation des primes de réassurance payées</i>						
Contrats en vertu de l'approche selon la juste valeur	(114 643)	-	-	-	-	(114 643)
Autres contrats	(58 734)	-	-	-	-	(58 734)
Affectation totale des primes de réassurance payées	(173 377)	-	-	-	-	(173 377)
<i>Montants recouvrables des réassureurs</i>						
Sinistres subis recouverts et						
autres charges afférentes aux activités de réassurance	-	-	78 212	44 118	-	122 330
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de réassurance	-	-	-	-	-	-
Recouvrement des pertes et reprise au titre du recouvrement des pertes	-	(955)	-	-	-	(955)
Ajustement de l'actif au titre des sinistres subis	-	-	733	(4 157)	184	(3 240)
Total des montants recouvrables des réassureurs	-	(955)	78 945	39 961	184	118 135
Composantes placement exclues ci-dessus						
Charges nettes des contrats de réassurance détenus	(173 377)	(955)	78 945	39 961	184	(55 242)
Charges financières d'assurance nettes	15 284	127	-	10 688	406	26 505
Total des variations au titre des comptes de résultat	(158 093)	(828)	78 945	50 649	590	(28 737)
Flux de trésorerie						
Primes payées	163 531	-	-	-	-	163 531
Montants reçus	-	-	(80 072)	(44 298)	-	(124 370)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de réassurance	-	-	-	-	-	-
Total des flux de trésorerie	163 531	-	(80 072)	(44 298)	-	39 161
Solde net à la clôture	221 673	2 373	28 899	165 369	11 959	430 273
Actif à la clôture	221 673	2 373	28 899	165 369	11 959	430 273
Passif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Solde net à la clôture	221 673 \$	2 373 \$	28 899 \$	165 369 \$	11 959 \$	430 273 \$

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres subis			
	Excluant la composante de recouvrement de la perte	Composante de recouvrement de la perte	Contrats non-MRP	Contrats en vertu de la MRP		Total
				Valeur actualisée attendue des FTE	Ajustement au titre du risque	
2022						
Actif à l'ouverture	263 774 \$	912 \$	27 966 \$	166 857 \$	12 646 \$	472 155 \$
Passif à l'ouverture	-	-	-	-	-	-
Solde net à l'ouverture	263 774	912	27 966	166 857	12 646	472 155
Variations au titre des comptes de résultat						
<i>Affectation des primes de réassurance payées</i>						
Contrats en vertu de l'approche selon la juste valeur	(112 401)	-	-	-	-	(112 401)
Autres contrats	(54 169)	-	-	-	-	(54 169)
Affectation totale des primes de réassurance payées	(166 570)	-	-	-	-	(166 570)
<i>Montants recouvrables des réassureurs</i>						
Sinistres subis recouverts et						
autres charges afférentes aux activités de réassurance	-	-	79 925	42 001	-	121 926
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de réassurance	-	-	-	-	-	-
Recouvrement des pertes et reprise au titre du recouvrement des pertes	-	2 538	-	-	-	2 538
Ajustement de l'actif au titre des sinistres subis	-	-	908	5 148	485	6 541
Total des montants recouvrables des réassureurs	-	2 538	80 833	47 149	485	131 005
Composantes placement exclues ci-dessus						
Charges nettes des contrats de réassurance détenus	(166 570)	2 538	80 833	47 149	485	(35 565)
Charges financières d'assurance nettes	(36 304)	(249)	-	(13 165)	(1 762)	(51 480)
Total des variations au titre des comptes de résultat	(202 874)	2 289	80 833	33 984	(1 277)	(87 045)
Flux de trésorerie						
Primes payées	155 335	-	-	-	-	155 335
Montants reçus	-	-	(78 773)	(41 823)	-	(120 596)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de réassurance	-	-	-	-	-	-
Total des flux de trésorerie	155 335	-	(78 773)	(41 823)	-	34 739
Solde net à la clôture	216 235	3 201	30 026	159 018	11 369	419 849
Actif à la clôture	216 235	3 201	30 026	159 018	11 369	419 849
Passif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Solde net à la clôture	216 235 \$	3 201 \$	30 026 \$	159 018 \$	11 369 \$	419 849 \$

iv) Conciliation de l'actif net au titre des contrats de réassurance détenus (passif) selon l'évaluation de la composante pour les contrats qui ne sont pas évalués en vertu de la MRP

	Valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Marge sur services contractuels			Total
			Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Autres	
2023						
Actif à l'ouverture	(78 252) \$	264 280 \$	- \$	80 790 \$	(17 106) \$	249 712 \$
Passif à l'ouverture	-	-	-	-	-	-
Solde net à l'ouverture	(78 252)	264 280	-	80 790	(17 106)	249 712
Variations au titre des comptes de résultat						
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services rendus	-	-	-	(11 601)	2 693	(8 908)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-	(19 887)	-	-	-	(19 887)
Rajustement des résultats techniques	(9 855)	-	-	-	-	(9 855)
<i>Services rendus dans la période</i>	(9 855)	(19 887)	-	(11 601)	2 693	(38 650)
Contrats initialement comptabilisés dans la période	(941)	19 869	-	(26)	(16 996)	1 906
Variations des estimations qui :						
ajustent la MSC	(26 008)	(27 570)	-	50 870	2 604	(104)
résultent en des pertes et reprise des pertes au titre des contrats déficitaires	(2 250)	(608)	-	-	-	(2 858)
<i>Services futurs qui n'ont pas encore été rendus</i>	(29 199)	(8 309)	-	50 844	(14 392)	(1 056)
Ajustement de l'actif au titre des sinistres subis	732	1	-	-	-	733
<i>Services passés rendus dans les périodes précédentes</i>	732	1	-	-	-	733
Total du résultat des activités d'assurance	(38 322)	(28 195)	-	39 243	(11 699)	(38 973)
Charges financières d'assurance nettes	(14 137)	28 899	-	1 853	(1 203)	15 412
Total des variations au titre des comptes de résultat	(52 459)	704	-	41 096	(12 902)	(23 561)
Flux de trésorerie						
Primes payées	106 320	-	-	-	-	106 320
Montants reçus	(80 071)	-	-	-	-	(80 071)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de réassurance	-	-	-	-	-	-
Total des flux de trésorerie	26 249	-	-	-	-	26 249
Solde net à la clôture	(104 462)	264 984	-	121 886	(30 008)	252 400
Actif à la clôture	(104 462)	264 984	-	121 886	(30 008)	252 400
Passif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Solde net à la clôture	(104 462) \$	264 984 \$	- \$	121 886 \$	(30 008) \$	252 400 \$

2022	Valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Marge sur services contractuels			Total
			Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Autres	
Actif à l'ouverture	(115 218) \$	317 202 \$	- \$	90 601 \$	- \$	292 585 \$
Passif à l'ouverture	-	-	-	-	-	-
Solde net à l'ouverture	(115 218)	317 202	-	90 601	-	292 585
Variations au titre des comptes de résultat						
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services rendus	-	-	-	(9 719)	846	(8 873)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-	(19 576)	-	-	-	(19 576)
Rajustement des résultats techniques	(4 646)	-	-	-	-	(4 646)
Services rendus dans la période	(4 646)	(19 576)	-	(9 719)	846	(33 095)
Contrats initialement comptabilisés dans la période						
Contrats initialement comptabilisés dans la période	4 286	15 322	-	(28)	(16 929)	2 651
Variations des estimations qui :						
ajustent la MSC	908	1 201	-	(1 277)	(749)	83
résultent en des pertes et reprise des pertes au titre des contrats déficitaires	(297)	300	-	-	-	3
Services futurs qui n'ont pas encore été rendus	4 897	16 823	-	(1 305)	(17 678)	2 737
Ajustement de l'actif au titre des sinistres subis	923	(14)	-	-	-	909
Services passés rendus dans les périodes précédentes	923	(14)	-	-	-	909
Total du résultat des activités d'assurance	1 174	(2 767)	-	(11 024)	(16 832)	(29 449)
Charges financières d'assurance nettes	12 663	(50 155)	-	1 213	(274)	(36 553)
Total des variations au titre des comptes de résultat	13 837	(52 922)	-	(9 811)	(17 106)	(66 002)
Flux de trésorerie						
Primes payées	101 882	-	-	-	-	101 882
Montants reçus	(78 753)	-	-	-	-	(78 753)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de réassurance	-	-	-	-	-	-
Total des flux de trésorerie	23 129	-	-	-	-	23 129
Solde net à la clôture	(78 252)	264 280	-	80 790	(17 106)	249 712
Actif à la clôture	(78 252)	264 280	-	80 790	(17 106)	249 712
Passif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Solde net à la clôture	(78 252) \$	264 280 \$	- \$	80 790 \$	(17 106) \$	249 712 \$

b) Effet de la comptabilisation initiale des contrats

Les tableaux suivants présentent l'effet de l'évaluation des composantes découlant de la comptabilisation initiale des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus qui ne sont pas évalués en vertu de la MRP. Tous les contrats initialement comptabilisés au cours de l'année ont été souscrits et aucun n'a été acquis.

i) Contrats d'assurance

2023	Contrats établis	
	Non déficitaires	Déficitaires
Estimations de la valeur actualisée des sorties de fonds futures	1 349 595 \$	360 926 \$
Réclamations et autres charges afférentes aux activités d'assurance payables	1 003 422	312 014
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	346 173	48 912
Estimations de la valeur actualisée des entrées de fonds futures	(1 490 045)	(369 723)
Ajustement au titre du risque non financier	62 926	16 720
Marge sur services contractuels	77 524	-
Passif au titre des contrats d'assurance à la comptabilisation initiale	- \$	7 923 \$

2022	Contrats établis	
	Non déficitaires	Déficitaires
Estimations de la valeur actualisée des sorties de fonds futures	1 119 899 \$	222 728 \$
Réclamations et autres charges afférentes aux activités d'assurance payables	842 310	189 008
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	277 589	33 720
Estimations de la valeur actualisée des entrées de fonds futures	(1 246 775)	(231 364)
Ajustement au titre du risque non financier	43 299	16 576
Marge sur services contractuels	83 577	-
Passif au titre des contrats d'assurance à la comptabilisation initiale	- \$	7 940 \$

ii) Contrats de réassurance détenus

2023	Contrats initiés	
	Non déficitaires	Déficitaires
Estimations de la valeur actualisée des entrées de fonds futures	61 564 \$	16 383 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de fonds futures	(62 110)	(14 896)
Ajustement au titre du risque non financier	(13 300)	(6 569)
Marge sur services contractuels	13 846	3 176
Actif au titre des contrats de réassurance détenus à la comptabilisation initiale	- \$	(1 906) \$

2022	Contrats initiés	
	Non déficitaires	Déficitaires
Estimations de la valeur actualisée des entrées de fonds futures	50 967 \$	18 289 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de fonds futures	(56 521)	(17 021)
Ajustement au titre du risque non financier	(8 820)	(6 502)
Marge sur services contractuels	14 374	2 583
Actif au titre des contrats de réassurance détenus à la comptabilisation initiale	- \$	(2 651) \$

c) Marge sur services contractuels;

Le tableau suivant indique le moment auquel la Compagnie s'attend à comptabiliser la MSC restante dans le résultat net après la date de clôture pour les contrats qui n'ont pas été évalués en vertu de la MRP.

	2023				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance	56 590 \$	176 064 \$	137 653 \$	237 381 \$	607 688 \$
Contrats de réassurance détenus	(9 756)	(30 818)	(23 656)	(27 648)	(91 878)
Total	46 834 \$	145 246 \$	113 997 \$	209 733 \$	515 810 \$

	2022				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance	49 835 \$	154 758 \$	120 801 \$	215 831 \$	541 225 \$
Contrats de réassurance détenus	(6 398)	(20 489)	(16 098)	(20 699)	(63 684)
Total	43 437 \$	134 269 \$	104 703 \$	195 132 \$	477 541 \$

d) Résultat de placement net

Le tableau suivant présente les sources des produits et des charges financiers pour le fonds général comptabilisés dans le bénéfice net.

	2023	2022
Revenus de placement nets comptabilisés dans le bénéfice net		
Intérêt et autres revenus de placement (perte)	425 258 \$	(94 616) \$
Variation de la juste valeur des placements	253 310	(344 161)
Produits financiers (charges) tirés des contrats d'assurance comptabilisés dans le bénéfice net		
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance comportant des caractéristiques de participation directe	(369 234)	302 780
Intérêt capitalisé	(65 398)	(39 474)
Effet de la variation des taux d'intérêt et autres hypothèses financières	(135 869)	485 688
Produits financiers (charges) tirés des contrats de réassurance comptabilisés dans le bénéfice net		
Intérêt capitalisé	15 197	10 944
Effet de la variation des taux d'intérêt et autres hypothèses financières	11 308	(62 424)
Effet de la variation du risque d'inexécution de la part des réassureurs	-	-
(Augmentation) réduction dans le passif au titre des contrats de placement comptabilisé dans le bénéfice net	(8 284)	3 432
Résultat de placement net comptabilisé dans le bénéfice net	126 288 \$	262 169 \$

12. Emprunt hypothécaire

(en milliers de dollars)

L'emprunt hypothécaire est comptabilisé à sa juste valeur de 10 969 \$ (11 233 \$ en 2022) et comporte un principal restant dû portant intérêt au taux de 2,7 % arrivant à échéance en 2029. Il est garanti par un immeuble de placement d'une valeur comptable de 54 000 \$, au 31 décembre 2023.

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	12 697 \$	13 165 \$
Flux de trésorerie	(482)	(468)
Solde à la clôture de l'exercice	12 215 \$	12 697 \$

Remboursement de l'emprunt hypothécaire au cours des cinq prochains exercices :

2024	2025	2026	2027	2028
496 \$	511 \$	526 \$	542 \$	558 \$

Les charges d'intérêts se rapportant à l'emprunt hypothécaire sont de l'ordre de 433 \$ (353 \$ en 2022). La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en fonction des taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des emprunts de durée et de qualité similaires.

13. Impôt sur le résultat

(en milliers de dollars)

a) Impôt sur le résultat

Les éléments de la charge d'impôt inscrite dans les comptes consolidés de résultat et dans les états consolidés du résultat global sont les suivants :

	2023	2022
Impôt sur le résultat exigible pour la période visée	59 807 \$	31 071 \$
Impôt sur le résultat exigible se rapportant aux périodes précédentes	-	-
Impôt sur le résultat exigible	59 807	31 071
Naissance et résorption des écarts temporaires	(15 500)	5 667
Incidence de la variation des taux d'impôt	231	31
Résorption des écarts temporaires de l'exercice précédent	-	33
Réévaluation des différences temporaires à la transition vers la norme IFRS 17	-	36 000
Impôt sur le résultat différé	(15 269)	41 731
Total de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisé dans le bénéfice net	44 538	72 802
Impôt sur le résultat comptabilisé sur les pertes latentes sur l'actif DAV	-	(29 536)
Impôt sur le résultat comptabilisé au moment du reclassement des autres éléments du résultat global au bénéfice net lié à l'actif DAV	-	1 413
Impôt sur le résultat comptabilisé à la réévaluation des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(71)	4 605
Total du recouvrement d'impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(71) \$	(23 518) \$

b) Rapprochement de la charge d'impôt et taux d'imposition

	2023		2022	
Charge d'impôt sur le résultat aux taux prévus par la loi	51 567 \$	26,94 %	86 273 \$	26,10 %
Diminution (augmentation) de l'impôt attribuable aux :				
Revenus de placement exonérés d'impôts	(7 498)	(3,92) %	(13 779)	(7,14) %
Autres	469	0,25 %	308	0,09 %
Charge d'impôt et taux d'imposition effectif	44 538 \$	23,27 %	72 802 \$	19,05 %

c) Impôt sur le résultat différé

i) Les passifs (actifs) d'impôt sur le résultat différé de la Compagnie découlent des écarts temporaires entre les éléments suivants :

	2023	2022
Immeubles de placement	40 322 \$	37 152 \$
Passif au titre des contrats d'assurance et de placement	(56 179)	(17 637)
Avantages sociaux futurs des employés	91	134
Autres éléments du résultat global liés aux avantages sociaux futurs des employés	(3 081)	(2 915)
Autres	267	(2 220)
	(18 580) \$	14 514 \$

ii) Rapprochement du passif (actif) d'impôt différé

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	14 514 \$	(31 789) \$
Charge (produit) d'impôt sur le résultat au cours de l'exercice comptabilisée dans le bénéfice net	(15 270)	5 698
Charge (produit) d'impôt sur le résultat au cours de l'exercice comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	(71)	4 605
Charge d'impôt comptabilisée au cours de la période à la transition vers la norme IFRS 17	-	36 000
Charge (produit) d'impôt sur le résultat comptabilisée au cours la période à la transition vers la norme IFRS 9	(17 785)	-
Autres	32	-
Solde à la clôture de l'exercice	(18 580) \$	14 514 \$

14. Passifs éventuels

De temps à autre, dans le cadre de leurs activités, la Compagnie et ses filiales sont nommées à titre de défenderesses dans des recours au nom de plaignants cherchant à obtenir des dédommagements. Bien qu'il ne soit pas possible pour le moment de prévoir l'issue de poursuites ou litiges, ces actions antérieures ont pour la plupart été réglées sans entraîner de frais supérieurs aux montants prévus à cette fin. La Compagnie estime qu'elle n'aura pas à subir de pertes ni à engager de frais supplémentaires importants relativement à de telles actions en justice.

15. Suffisance du capital

(en milliers de dollars)

L'Équitable est assujettie aux règlements du BSIF qui prescrit les lignes directrices exigeant que la Compagnie maintienne des niveaux de capital tributaires du type et du nombre de polices ou de contrats en vigueur ainsi que de la nature des actifs de la Compagnie. Le montant minimum de capital requis est calculé conformément au Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) prescrit par le BSIF.

Au 31 décembre 2023, le ratio du TSAV de la Compagnie était de 172 % ce qui est bien supérieur au minimum requis par le BSIF.

	2023	2022*
Capital de première catégorie	1 639 650 \$	1 182 493 \$
Capital de deuxième catégorie	138 668	138 993
Capital disponible	1 778 318 \$	1 321 486 \$
Provision d'excédent et dépôts admissibles	629 082 \$	728 427 \$
Coussin de solvabilité de base	1 401 700 \$	1 362 401 \$
Ratio total	172 %	150 %
Ratio cible	148 %	124 %

* les chiffres correspondants de 2022 sont présentés comme ils ont été comptabilisés dans l'année précédente et n'ont pas été retraités pour les incidences des normes IFRS 17 et 9.

16. Entités apparentées

(en milliers de dollars)

a) La Compagnie effectue des opérations avec des entités apparentées au régime collectif de retraite pour les employés de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada, un régime de retraite à prestations déterminées et un régime de retraite à cotisations déterminées pour les employés admissibles. La Compagnie fournit la gestion de fonds et les services administratifs au régime de retraite à prestations déterminées. Au cours de l'exercice, la Compagnie a payé 54 \$ au nom du régime de retraite (la Compagnie a recouvré 113 \$ en 2022). On retrouve dans les fonds distincts de la Compagnie 98 636 \$ (90 126 \$ en 2022) investis dans un fonds distinct séparé au nom du régime collectif de retraite pour les employés de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

b) Les principaux membres de la direction, incluant la haute direction et le conseil, sont considérés comme étant des entités apparentées. Les opérations effectuées avec ces personnes apparentées sont décrites ci-dessous.

i) Haute direction

Le comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration effectue des révisions annuelles et des recommandations au conseil au sujet du programme de rémunération visant la haute direction. Tous les membres du comité des ressources humaines et de la rémunération sont indépendants.

Dans le cadre du processus de révision, les services d'un consultant indépendant sont utilisés afin de fournir des données liées au marché et des analyses liées aux postes comparables dans l'industrie des assurances. Ces renseignements sont pris en considération afin de déterminer le salaire de base annuel et les programmes de rémunération incitative.

Le total de la rémunération pour la haute direction en 2023 était de 14 994 \$ (15 179 \$ en 2022). Le programme de rémunération est composé de cinq éléments : le salaire de base, le programme incitatif à court terme, le programme incitatif à long terme, les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les autres avantages. La rémunération de 2023 comprend des coûts liés à la transition et à la retraite de 1 415 \$ (1 382 \$ en 2022). Chaque composante de la rémunération totale de la haute direction est indiquée ci-dessous.

La rémunération à court terme pour 2023 de 9 341 \$ (8 999 \$ en 2022) comporte les éléments suivants :

- Un salaire de base qui est versé toutes les deux semaines. Il est passé en revue chaque année en tenant compte de données de marché de tiers, du rendement du titulaire du poste et du programme d'administration des salaires globaux prévus par l'entreprise. Tous les éléments liés au salaire de base de la haute direction, y compris les modifications, sont révisés par le comité des ressources humaines et de la rémunération et assujettis à l'approbation exclusive du conseil d'administration.
- Le programme incitatif à court terme qui consiste en un régime de prime annuelle visant à rémunérer les employés selon un pourcentage de leur salaire de base en fonction de l'atteinte des résultats de l'année complète en rapport à des objectifs et des buts préapprouvés. Les objectifs préapprouvés se rapportent aux gains, aux ventes, à la croissance nette et aux dépenses incorporés dans le plan d'entreprise, qui est établi et approuvé annuellement par le conseil d'administration. Le rendement individuel est également considéré. Sur approbation des résultats financiers par le conseil d'administration, le Comité des ressources humaines et de la rémunération révisé et recommande le paiement du programme incitatif annuel. Cette recommandation est assujettie à l'approbation du conseil d'administration.
- Une allocation pour frais d'automobile et les remises gouvernementales (RPC, AE et ISE) font partie des autres avantages fournis à la haute direction. Tous les autres avantages sont révisés et recommandés par le comité des ressources humaines et de la rémunération et assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

La rémunération à long terme en 2023 de 4 639 \$ (5 161 \$ en 2022) comporte les éléments suivants :

- Le programme incitatif à long terme qui est déterminé annuellement en fonction du rendement de la Compagnie en ce qui a trait à la rentabilité et la croissance nette. Les moyennes historiques du rendement des capitaux propres et de la croissance nette sur une période de trois ans sont comparées aux moyennes prévues à l'ouverture de la période. Sur approbation des résultats financiers par le conseil d'administration, le Comité des ressources humaines et de la rémunération révisé et recommande le paiement du programme incitatif annuel. Cette recommandation est assujettie à l'approbation du conseil d'administration.

Les avantages sociaux postérieurs à l'emploi en 2023 de 1 014 \$ (1 019 \$ en 2022) comportent les régimes de retraite et les régimes d'assurance maladie complémentaire et d'assurance dentaire suivants :

ii) Conseil d'administration

Le total de la rémunération du conseil d'administration en 2023 a été de 1 223 \$ (942 \$ en 2022).

La rémunération versée au conseil d'administration est régie par les règlements administratifs de la Compagnie approuvés par les titulaires de contrat. Le règlement 46 limite le montant intégral versé à tous les administrateurs qui ne sont pas des employés à temps plein à 1 500 \$. La Compagnie vise que la rémunération du conseil se situe au 50^e rang centile si on la compare à d'autres assureurs semblables. Ce règlement a été approuvé dernièrement par les titulaires de contrat à l'assemblée annuelle et extraordinaire de mai 2022.

Tous les administrateurs sont titulaires de contrat avec participation de la Compagnie. Tous les contrats ont été payés par le particulier en utilisant ses propres ressources financières, et celui-ci recevra les participations à des niveaux correspondants à ceux de tout autre titulaire de contrat avec participation.

17. Divulguation des contrats avec participation

(en milliers de dollars)

Les contrats traditionnels d'assurance vie avec participation et les contrats d'assurance vie avec participation et primes ajustables sont soutenus par le compte des contrats traditionnels avec participation et sont admissibles à recevoir des participations annuelles en fonction des résultats. Les participations en fonction des résultats techniques sont déterminées selon les bénéfices distribuables du compte des contrats avec participation traditionnel. Les bénéfices comprennent toutes les sources de gains et de pertes affectant les titulaires de contrat avec participation relativement aux facteurs influant sur les résultats comme les rendements des placements, la mortalité, les frais, le rachat des contrats, le ratio d'utilisation des avances sur contrat, les impôts et autres résultats des titulaires de contrat. Les rendements de placement de l'excédent du compte des contrats avec participation ne sont pas compris dans la détermination des participations. Environ 31 % des participations reposent sur les résultats techniques au titre des placements et le pourcentage restant repose sur les autres facteurs éliminés. Le pourcentage des résultats techniques au titre des placements des participations du contrat varie considérablement selon la durée et le type de contrat. Les contrats plus récents tendent à avoir un pourcentage lié à la composante placement moins élevé en raison d'une accumulation minimale en ce qui a trait à l'actif. Le bloc des contrats avec participation traditionnels de l'Équitable a augmenté rapidement récemment en raison de fortes ventes.

Les moyennes annuelles actuelles et historiques du taux d'intérêt du barème des participations, le taux de rendement de placement du compte des contrats avec participation et le taux de rendement de placement de l'excédent du compte des contrats avec participation sont présentés dans le tableau ci-dessous. On note que le taux d'intérêt du barème des participations est un taux lissé, avant déduction des frais, et tient compte de certains avantages fiscaux alors que les autres taux sont des rendements du marché, après déduction des frais, et ne tiennent pas compte des avantages fiscaux.

	2023	Taux annuel moyen historique		
		5 ans	10 ans	15 ans
Taux d'intérêt du barème des participations	6,25 %	6,15 %	6,37 %	6,59 %
Taux de rendement des placements du compte des contrats avec participation	8,13 %	5,90 %	5,95 %	6,32 %
Taux de rendement des placements du surplus du compte des contrats avec participation	7,46 %	5,07 %	4,44 %	4,55 %

Dans le cas des contrats avec participation, les titulaires de contrat profitent de rendement au titre de l'actif du compte des contrats avec participation traditionnels que l'on considère comme étant les éléments sous-jacents. Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de cet actif.

	2023	2022
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	64 290 \$	(9 509) \$
Obligations	615 642	563 309
Titres de capitaux propres	354 585	313 340
Prêts hypothécaires	136 027	135 610
Placements privés	190 845	145 773
Dérivés	11 430	4 702
Immeubles de placement	201 146	172 488
Total de l'actif du compte des contrats avec participation	1 573 965 \$	1 325 713 \$

Le portefeuille de titres de capitaux propres comprend les actions, les unités de fonds des immeubles de placement et la participation dans un immeuble de placement d'une société en commandite.

Le tableau ci-dessous présente le taux actuel de l'exercice à l'étude et la composition de l'actif cible du compte des contrats avec participation :

	Réelle	Cible
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	4,1 %	0,0 %
Obligations	39,2 %	32,0 %
Titres de capitaux propres	22,5 %	25,0 %
Prêts hypothécaires	8,6 %	13,0 %
Placements privés	12,1 %	12,0 %
Dérivés	0,7 %	0,0 %
Immeubles de placement	12,8 %	18,0 %
Total de l'actif du compte des contrats avec participation	100,0 %	100,0 %

La composition de l'actif réelle repose sur le classement en vertu de la norme IFRS 9 et la composition de l'actif cible tient compte de l'actif sous-jacent des immeubles de placement et pourrait regrouper l'actif de façon différente.

18. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour tenir compte des nouvelles méthodes comptables comme indiqué aux notes 2 et 3 en raison de l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9. En plus de ces changements, certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de la période à l'étude.

Politique relative à la gestion des comptes de contrats avec participation

Cette politique vise tous les types de contrats d'assurance individuelle avec participation établis par la Compagnie :

- les contrats d'assurance vie avec participation traditionnels;
 - les contrats d'assurance vie à primes fixes;
 - les contrats d'assurance vie à primes ajustables;
 - tout nouveau type de contrats d'assurance vie avec participation traditionnels introduit par la Compagnie à l'avenir;
- les contrats d'assurance vie avec participation non traditionnels
 - les contrats d'assurance vie universelle avec participation

Les contrats avec participation non traditionnels ne reçoivent pas de participation en fonction des résultats techniques.

Comptes des contrats avec participation

La Compagnie maintient un compte des contrats avec participation traditionnels qui est séparé des autres comptes maintenus par la Compagnie. La Compagnie maintient également un compte des contrats d'assurance vie universelle avec participation qui est séparé des autres comptes maintenus par la Compagnie.

Le compte des contrats avec participation traditionnels et le compte des contrats d'assurance vie universelle avec participation acceptent des affaires nouvelles. Mais certaines catégories de participation du compte des contrats avec participation traditionnels n'acceptent pas d'affaires nouvelles.

Composantes du compte des contrats avec participation

Le compte des contrats avec participation traditionnels est composé des éléments suivants :

- les flux de trésorerie d'exécution;
- la marge sur services contractuels;
- l'excédent du compte des contrats avec participation.

Le compte des contrats avec participation non traditionnels est composé d'éléments semblables, mais les résultats techniques de ce compte ne sont pas communiqués aux titulaires de contrat. Par conséquent, seules les composantes du compte des contrats avec participation traditionnels sont décrites ci-dessous.

Flux de trésorerie d'exécution du compte des contrats avec participation traditionnels

Les flux de trésorerie d'exécution représentent tous les flux de trésorerie requis pour respecter le contrat, y compris les marges de risque. Cette partie du compte est utilisée pour déterminer les participations en fonction des résultats techniques. Les éléments d'actif, le passif, les opérations et les bénéfices sont inscrits au compte. Le revenu de placement gagné au titre des éléments d'actif, moins les frais de placement déterminent le rendement de placement.

Afin de nous aider à répartir le revenu plus également, nous passons en revue le rendement des placements au fil du temps. Nous utilisons la méthode de la moyenne du portefeuille. Cette approche vise à partager les rendements avec tous les titulaires de contrat avec participation traditionnel. Grâce à cette méthode, nous tentons de répartir le revenu de placement plus équitablement parmi les catégories du compte des contrats avec participation traditionnels. Nous n'utilisons pas la méthode des ensembles de placements qui regroupent les contrats avec participation dans des ensembles qui sont suivis séparément.

La marge sur services contractuels et l'excédent du compte des contrats avec participation traditionnels

La marge sur services contractuels et l'excédent du compte des contrats avec participation ne sont pas utilisés pour déterminer les participations en fonction des résultats techniques des contrats avec participation traditionnels. Il s'agit de mesures du profit actuel et futur que nous suivons à des fins comptables. Ces éléments sont des formes d'excédent.

Une partie des sommes dans le compte des contrats avec participation est affectée à la marge sur services contractuels et à l'excédent du compte des contrats avec participation comme **philosophie de contribution permanente à l'excédent**. Ce compte est utilisé pour :

- faire croître et développer la Compagnie;
- fournir la solidité financière et la stabilité visant à aider la Compagnie à satisfaire à ses obligations maintenant et à l'avenir.

Nous tenons compte de cela lorsque nous déterminons le barème des participations. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Politique relative aux participations.

Gestion des placements

La Compagnie suit un ensemble de règles et d'objectifs pour investir les éléments d'actif dans les comptes des contrats avec participation. Le conseil d'administration établit ces règles et objectifs.

L'objectif principal est simple : avoir assez d'argent pour satisfaire à nos obligations contractuelles envers nos clients. Dans le cas du compte des contrats avec participation traditionnels, nous voulons également couvrir tout risque et gagner assez d'argent au fil du temps pour soutenir les versements de participations.

Nous investissons les sommes dans les comptes des contrats avec participation dans divers types de catégories d'actif. Les catégories d'actif sont réparties entre les éléments d'actif à revenu fixe et non fixe. Les éléments d'actif à revenu fixe sont les suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, obligations, placements privés et prêts hypothécaires commerciaux. Les éléments d'actif à revenu non fixe sont

les suivants : l'immobilier et les actions de sociétés ouvertes et fermées. Nous pourrions utiliser des produits dérivés dans certains cas. Ils peuvent nous aider à reproduire les éléments d'actif et servent d'outil pour gérer le risque.

Chaque type de catégorie d'actif possède son propre risque et niveau de rendement. Nous pensons à la catégorie d'actif dans laquelle nous souhaitons investir et au montant. En investissant dans des catégories d'actif différentes, ou en répartissant nos éléments d'actif, nous aidons à diversifier ou à répartir le niveau de risque. Ces types de décisions relatives à la répartition de l'actif apportent la plus grande valeur ajoutée à notre processus de placement.

En plus de gérer les placements pour générer un rendement, nous gérons les placements pour que le portefeuille réponde aux critères de qualité du crédit et de liquidité, déterminés selon les règles établies par le conseil d'administration. Une note de crédit élevée aide à minimiser les défauts et la liquidité nous permet de verser les prestations aux titulaires de contrat lorsqu'ils en ont besoin.

Charges

Tous les frais liés directement au compte des contrats avec participation sont payés en utilisant seulement l'argent qui provient de ce compte.

Les frais indirects sont répartis parmi les comptes en fonction des études et des estimations de la direction. La somme qui doit être payée de chaque compte repose sur le secteur d'activité ou sur les méthodes de répartition standards qui s'appliquent.

L'impôt est réparti de la façon suivante :

- L'impôt sur les primes est payé en utilisant de l'argent qui provient uniquement du compte des contrats avec participation.
- L'impôt sur le revenu de placement est réparti entre les comptes des contrats avec participation en fonction des règles établies par l'Agence du revenu du Canada.
- L'impôt sur le revenu est réparti en fonction du revenu imposable obtenu des comptes des contrats avec participation.

À propos de cette politique

La présente politique est approuvée par le conseil d'administration et est assujettie à une revue au moins tous les trois ans. Les frais de placement et les méthodes de répartition de l'impôt ont été approuvés par le conseil d'administration. De temps à autre, le conseil d'administration peut changer cette politique et ses méthodes de répartition à sa discrétion exclusive. Le conseil d'administration pourrait passer en revue ou modifier la politique et les méthodes de répartition pour plusieurs raisons, notamment :

- des modifications apportées à la structure de la société;
- des modifications apportées aux normes comptables ou aux normes de pratique actuarielles;
- des modifications apportées aux règlements ou à la législation;
- des événements imprévus importants;
- des clarifications.

Politique relative aux participations

Cette politique vise tous les types de contrats d'assurance individuelle avec participation établis par la Compagnie :

- les contrats d'assurance vie avec participation traditionnels;
 - les contrats d'assurance vie à primes fixes;
 - les contrats d'assurance vie à primes ajustables;
 - tout nouveau type de contrats d'assurance vie avec participation traditionnels introduit par la Compagnie à l'avenir;
- les contrats d'assurance vie avec participation non traditionnels
 - les contrats d'assurance vie universelle avec participation

Contrats avec participation

La Compagnie établit des contrats avec participation et sans participation. Les contrats avec participation sont des contrats qui donnent la possibilité de participer aux bénéfices de la Compagnie. Le contrat indique s'il s'agit ou non d'un contrat avec participation.

Participations

Les participations représentent les sommes versées par la Compagnie au titre des contrats avec participation. Il existe deux types de participations :

- les participations en fonction des résultats techniques;
- les participations extraordinaires.

Après avoir passé en revue les participations recommandées et l'avis de l'actuaire désignée ou désigné, les participations sont déclarées à la discrétion exclusive du conseil d'administration.

Participations en fonction des résultats techniques

Les contrats avec participation traditionnels donnent la possibilité de recevoir des participations en fonction des résultats techniques. On utilise le terme participations en fonction des résultats techniques puisque les participations sont versées en fonction des résultats techniques des contrats avec participation traditionnels. Nous précisons les facteurs liés aux résultats techniques ci-dessous.

Les contrats avec participation non traditionnels ne reçoivent pas de participation en fonction des résultats techniques.

Revue des participations en fonction des résultats techniques

Nous passons en revue les contrats avec participation traditionnels au moins une fois par année. Selon les résultats, notre conseil d'administration peut ensuite déclarer des participations.

Bénéfices du compte des contrats avec participation traditionnels

Les bénéfices comprennent tous les gains et toutes les pertes qui proviennent des contrats avec participation traditionnels. Ils reposent sur les primes payées moins les prestations, les frais et les contributions à l'excédent de la Compagnie et tout revenu de placement sur les flux de trésorerie nets.

Les participations en fonction des résultats techniques reposent sur les bénéfices qui peuvent être partagés à partir du compte des contrats avec participation traditionnels. Ces bénéfices sont appelés bénéfices distribuables. Ils comprennent les bénéfices des contrats et des avenants d'assurance. Nous rajustons ces bénéfices pour nous assurer que le montant distribué est juste sur des périodes différentes.

Le revenu des placements gagné a la plus grande incidence sur le compte des contrats avec participation traditionnels. Cependant, le compte est également touché par les avances sur contrat, la mortalité ou les prestations de décès, les contrats résiliés, les impôts, les frais et tout autre comportement de la ou du titulaire de contrat. On appelle ces facteurs les résultats techniques.

Dans l'ensemble, les types de résultats techniques ne changent pas après que le contrat ait été établi, sauf :

- en cas de problèmes juridiques, réglementaires ou fiscaux, ou
- si l'équité entre les différentes catégories de contrats avec participation exige des changements.

Afin de déterminer les bénéfices, nous passons en revue la différence entre les hypothèses prudentes utilisées pour établir les garanties du contrat et les résultats techniques réels du compte. Cette différence peut avoir une incidence positive ou négative sur les bénéfices. Les bénéfices de l'excédent du compte des contrats avec participation traditionnels ou de la marge sur services contractuels ne sont pas pris en compte dans la détermination des participations. (Veuillez consulter la politique relative à la gestion des comptes des contrats avec participation.)

Calcul des participations en fonction des résultats techniques

Nous voulons nous assurer de verser les participations équitablement à tous les clients qui détiennent des contrats avec participation traditionnels. Pour ce faire, la Compagnie utilise le principe de contribution. Cela nous permet de déterminer les participations des contrats d'assurance vie individuelle selon les catégories des contrats avec participation. La plupart des compagnies d'assurance au Canada utilisent le principe de contribution (appelé aussi la méthode d'analyse de sources de bénéfices) pour déterminer les participations. Ce principe stipule que, à long terme, les participations devraient être partagées dans la même proportion puisqu'on considère que les contrats ont contribué aux bénéfices du compte des contrats avec participation traditionnels. Il tient également compte des considérations pratiques et des limites pertinentes.

Afin de déterminer la contribution, nous regroupons les contrats selon des catégories qui ont des résultats techniques semblables. Les catégories des contrats sont déterminées à l'établissement du contrat. Nous ne nous attendons pas à ce qu'elles changent.

Lorsqu'une cliente ou un client contracte un prêt auprès de la Compagnie en utilisant un contrat d'assurance avec participation, elle ou il doit payer de l'intérêt. Ces types de prêts s'appellent avances sur contrat. L'intérêt sur l'avance sur contrat a une incidence sur les participations de la catégorie.

Afin de rendre les choses équitables et plus stables, les participations réelles reçues pourraient tenir compte des rajustements ou du lissage en fonction des lignes directrices internes de la Compagnie. Cela signifie que nous tenons compte de tout changement important des résultats techniques du compte des contrats avec participation traditionnels et nous le répartissons dans le temps. Cela permet d'éviter les augmentations ou les diminutions soudaines des participations versées.

La participation ultime est un type de participation qui est versée lorsqu'un contrat d'assurance vie prend fin. Nous ne versons aucune participation ultime au titre des contrats.

Les participations réelles doivent être conformes aux contrats, à la présente politique et à la loi applicable. La présente politique s'appliquera en conformité au fil du temps.

La loi exige que nous ayons une personne désignée, l'actuaire désignée ou désigné, qui doit s'assurer que l'équité à l'égard des titulaires de contrat avec participation est respectée. Les attestations d'équité de l'actuaire désignée ou désigné et les participations recommandées correspondantes sont préparées conformément aux normes de pratique professionnelle de l'Institut canadien des actuaires. Dans le cas où la distribution réelle serait substantiellement différente des participations recommandées, ce renseignement serait communiqué et expliqué.

Les participations en fonction des résultats techniques ne sont pas garanties

Les participations en fonction des résultats techniques ne sont pas garanties. Puisqu'elles sont déterminées en fonction des résultats techniques du compte des contrats avec participation, nous ne pouvons connaître leur rendement à l'avenir. Elles peuvent changer selon le rendement des placements, le nombre de demandes de réclamation effectuées et d'autres facteurs. Au fil du temps, les résultats techniques pourraient empirer. Par conséquent, les sommes versées sous forme de participations pourraient diminuer.

L'excédent de la Compagnie

Les sommes supplémentaires qui sont utilisées pour l'exploitation de la Compagnie sont appelées l'excédent. La Compagnie a besoin de l'excédent pour soutenir les valeurs de contrat garanties des clients. Il est également utilisé pour améliorer la solidité financière et appuyer la croissance des affaires nouvelles.

Les bénéfices qui ne sont pas versés sous forme de participations sont affectés à l'excédent de la Compagnie ou à la marge sur services contractuels de la Compagnie. Cela s'appelle la philosophie de contribution permanente à l'excédent. Vous trouverez une description plus en détail dans la politique relative à la gestion des comptes des contrats avec participation.

Les bénéfices de tous les secteurs d'activité servent à soutenir le capital et l'excédent de la Compagnie. Lorsque nous établissons le barème des participations, nous passons en revue le capital et l'excédent de la Compagnie et ce à quoi ils pourraient ressembler à l'avenir.

Participations extraordinaires

Tous les contrats avec participation donnent la possibilité de recevoir des participations extraordinaires. Ces types de participations sont rarement déclarés. Le conseil d'administration peut choisir de donner une participation extraordinaire lorsque la Compagnie s'attend à obtenir des bénéfices et une situation de capital solides maintenant et à l'avenir. La Compagnie peut choisir de verser les participations extraordinaires de la façon qu'elle juge la plus judicieuse.

À propos de cette politique

La présente politique est approuvée par le conseil d'administration et est assujettie à une revue au moins tous les trois ans. De temps à autre, le conseil d'administration peut changer cette politique à sa discrétion exclusive. Le conseil d'administration pourrait passer en revue ou modifier la politique pour plusieurs raisons, notamment :

- des modifications apportées à la structure de la société;
- des modifications apportées aux normes comptables ou aux normes de pratique actuarielles;
- des modifications apportées aux règlements ou à la législation;
- des événements imprévus importants;
- des clarifications.

Haute direction

Fabien Jeudy, FSA, FICA

Président-directeur général

Marc Avaria, MBA

Vice-président à la direction, division de l'assurance collective

Christopher Brown, BA

Vice-président à la direction, chef des ressources humaines et des communications

Donna Carbell, MBA

Vice-présidente à la direction, division de l'assurance individuelle et Gestion de l'image de marque

Campbell Crosbie, MBA, FICB

Vice-président à la direction, division de l'épargne-retraite

Melanie Kliska, FSA, FICA

Vice-présidente à la direction, cheffe des finances

Tara Proper, CFA

Vice-présidente à la direction, cheffe des placements

Ritesh Sarda, BE

Vice-président à la direction, chef des systèmes d'information

Colin Simpson, LLB, MBA

Vice-président à la direction, chef des affaires juridiques et secrétaire général

Phillip K. Watson, FSA, FICA, CQF

Vice-président principal et actuaire désigné

Filiales

		Valeur comptable
Equilife Investment Management Inc. One Westmount Road North Waterloo (Ontario) N2J 4C7	85 000 actions ordinaires	85 000 \$
262695 Holdings Limited One Westmount Road North Waterloo (Ontario) N2J 4C7	1 000 actions ordinaires	1 000 \$
1000605596 Ontario Inc. One Westmount Road North Waterloo (Ontario) N2J 4C7	100 actions ordinaires	100 \$
272nd Street Holdings Ltd. 1600 - 925 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3L2	200 actions ordinaires	1 \$
1687 Cliveden Avenue Holdings Ltd. 1600 - 925 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3L2	1 action ordinaire	1 \$

Gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration (le conseil), soit directement ou par l'entremise de ses comités, a la tâche de voir à la gestion et à la supervision des affaires de la Compagnie. Les renseignements, structures et processus de gouvernance de la Compagnie ont été mis en place pour renforcer les aptitudes du conseil à superviser le travail de la direction et à améliorer la valeur à long terme offerte aux titulaires de contrat.

Indépendance du conseil

L'indépendance manifeste d'une entreprise est la clé d'une gouvernance efficace. Elle consiste habituellement en l'habileté du conseil d'administration à démontrer sa capacité d'agir de façon autonome de la direction, selon la situation.

Composition du conseil

Tous les ans, le conseil évalue sa composition afin de déterminer s'il est structuré de façon optimale pour assurer l'intendance. L'évaluation des connaissances, des compétences, de l'expérience et des perspectives des membres du conseil est cruciale à cette évaluation.

Responsabilités du conseil

Les principales tâches de surveillance du conseil sont les suivantes :

- surveiller la conception et la mise en œuvre d'un programme de gouvernance d'entreprise efficace et intégral;
- élaborer, surveiller et recevoir régulièrement des mises à jour sur les stratégies, objectifs d'affaires, politiques, programmes, régimes et priorités de la Compagnie et faire le suivi de la mise en œuvre efficace de ces programmes;
- s'assurer que des pratiques et politiques sont en place pour encadrer les nouveaux membres de la direction et évaluer régulièrement le rendement du conseil, des comités du conseil, des chefs du conseil et de ses comités ainsi que des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions;
- s'assurer que les fonctions de surveillance indépendantes – les fonctions d'audit interne, de gestion des risques, de conformité, d'actuariat et des finances ont les pouvoirs, l'indépendance et les ressources requis pour s'acquitter des responsabilités de leur mandat;
- fournir son approbation aux bureaux de la Compagnie et superviser le processus de planification de la relève au sein de la Compagnie, y compris la sélection, la nomination, le perfectionnement, l'évaluation et la rémunération du président-directeur général et des membres de la haute direction;
- assurer le contrôle et l'évaluation des pratiques de détermination des principaux risques inhérents aux activités de la Compagnie et recevoir des mises à jour périodiques sur l'état des activités et mesures de gestion des risques; et
- s'assurer que des politiques et des procédures sont en place pour garantir l'intégrité des contrôles internes, de la communication des informations financières, de l'audit et des systèmes de gestion de l'information de la Compagnie.

Le conseil s'acquitte de ces responsabilités avec l'aide des comités permanents suivants (tous les comités permanents sont composés uniquement d'administrateurs seulement des directeurs qui ne sont pas membres du même groupe que la Compagnie et ses filiales, et qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la Compagnie et de ses filiales) :

- *Comité d'audit* – voit à l'intégrité des systèmes de communication de l'information financière, des états financiers et des fonctions d'audit.
- *Comité de révision* – passe en revue les politiques adressées aux « apparentés » et les pratiques de la Compagnie conformément aux exigences de la loi.
- *Comité de gouvernance d'entreprise, de conformité et des candidatures* – évalue l'efficacité des structures, des processus et de l'information à l'égard de la gouvernance utilisés pour voir à l'encadrement et à la surveillance des activités de la direction, du conseil et des fonctions de conformité de la Compagnie. Élabore et recommande au conseil des critères devant servir à la sélection des membres du conseil.
- *Comité des ressources humaines et de la rémunération* – examine et approuve les politiques et procédures de recommandation au conseil quant à divers éléments des ressources humaines comme la rémunération, les avantages sociaux, le régime de retraite des employés, le rendement et la planification de la relève.
- *Comité principal des politiques de crédit et de placement* – suggère des pratiques et des objectifs en matière de placements et de prêts au conseil pour approbation et examine les portefeuilles de placement afin d'assurer leur conformité et de contrôler leur rendement.

Les processus et mandats de gouvernance sont tirés en partie de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada, de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise du BSIF et finalement, des pratiques exemplaires en matière de réglementation.

Conseil d'administration

Comités permanents du conseil

1. Comité d'audit
2. Comité de révision
3. Comité de gouvernance d'entreprise, de conformité et de mise en candidature
4. Comité des ressources humaines et de la rémunération
5. Comité principal des politiques de crédit et de placement

Les chiffres qui suivent

le lieu de résidence de l'administrateur indiquent les comités du conseil auxquels il participe

Les chiffres entre parenthèses font référence au nombre total de réunions des comités et du conseil auxquelles l'administrateur a pris part au cours de l'exercice ainsi que le nombre de réunions auquel il lui était permis de participer.

Douglas S. Alexander, CPA, CA, administrateur de sociétés
Président du conseil d'administration, Équitable
Administrateur de sociétés
London (Ontario)
(27/28)

Andrea E. Bolger, MBA, ICD.D
Administratrice de sociétés
Toronto (Ontario)
3, 4, 5 (20/22)

Laura I. Formusa, LL.B., ICD.D
Administratrice de sociétés
Toronto (Ontario)
1, 2, 3 (18/18)

Barry McInerney, FSA, FCIA, CFA
Administrateur de sociétés
Marana, Arizona USA
1, 2, 3, 5 (18/18)

Neil Parkinson, FCPA, FCA, ICD.D
Administrateur de sociétés
Cambridge (Ontario)
1, 2, 3 (18/18)

Robert Ritchie
Administrateur de sociétés
London (Ontario)
4, 5 (14/14)

Fabien Jeudy, FSA, FICA
Président-directeur général
Équitable
Waterloo (Ontario)
(28/28)

Les Dakens, CHRE
Administrateur de sociétés
Dwight (Ontario)
4, 5 (18/18)

Sheila Hart, FSA, FICA
Administratrice de sociétés
Carlisle (Ontario)
3, 5 (12/12)

Dikran Ohannessian
Administrateur de sociétés
Toronto (Ontario)
1, 2, 4 (20/20)

Craig Richardson
Administrateur de sociétés
London (Ontario)
1, 2, 4 (20/20)



L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada est membre d'Assuris. Assuris est la société à but non lucratif chargée de protéger les titulaires de contrat canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie. Vous pouvez obtenir des renseignements sur la protection d'Assuris en visitant leur site Web au www.assuris.ca/fr/ ou en appelant le Centre d'information d'Assuris au 1 866 878-1225.

*Quand on est ensemble, on
accomplit de grandes choses.*





^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.